### Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif PARTIE A

### IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16RFOP007
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER Réunion Conseil
	Régional 2014-2020
Version	2021.0
Date d'approbation du rapport par le	2 juin 2022
comité de suivi	

ID	DENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE1
2. 2,	VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]5
	2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs5
3.	RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]9
	<ul> <li>3.1. Vue d'ensemble de la réalisation</li></ul>
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 / 13i
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6a
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6b
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 7c
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9a

	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)	) -
	7 / 9b	J ) -
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) 8 / 3d	J ) -
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) 8 / 5b	J ) - .80
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) 8 / 7c	) - .83
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)	) - .87
	Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire d'assistance technique - 11 / OS.28	.88 J
	9	.89 et
	objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.22	et
	Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	
	Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance	
	Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	
	Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) no 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) no 1304/2013]	.97
	Tableau 8: L'utilisation du financement croisé	de
4.	SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS10	04
6 pa	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, ragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]10	07
7.	RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS1	09
8.	RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS1	10
	La Financière Région Réunion1	10
	Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion	13
	2.2. Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion	
	Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME 1  Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME 1	18
		20
9. M	Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS ENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE12	23
	PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET E PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 03/2013]	25
13	10.1. Grands projets	25
	10.2. Plans d'action communs	
11 ar	. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, e ticle 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]1	et 32

14 gé ou de 15. 21, pa 16. 17.	éographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination u d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs e longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées
14 gé ou de 15. 21, ps	éographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination u d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs e longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées
14 gé ou de 15.	éographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination u d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs e longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées
14 gé ou de	éographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination u d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs e longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées
	<ul> <li>4.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant</li></ul>
	<ul> <li>4.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales</li></ul>
14	4.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et es bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds
de ter	4.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement es régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements erritoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant de rogramme opérationnel
CON	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU NTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième éa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]13
règle	ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du ement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le nt 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement)13
12	valuations
12	2.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des
	INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, RAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/201313
11 50	1.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 0, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]
	arantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [articl 0, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]
ga 50	iscrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à

- 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]
- 2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Après une année 2020 marquée par des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID 19, la reprise de l'activité économique a pu être constatée, notamment au cours du second semestre 2021, et ce malgré des mesures de restrictions locales pour faire face à une recrudescence épidémique de COVID 19 (couvre-feu, restrictions de déplacement, motifs impérieux, jauges dans les ERP, ...).

Par ailleurs, et en réponse aux défis posés par les conséquences de la pandémie (perturbations du trafic maritime et aérien et ses conséquences sur les coûts d'approvisionnement) l'année 2021 aura été marquée par la mobilisation de tous les dispositifs de soutien aux acteurs, notamment ceux co-financés par l'initiative REACT EU.

1. Implémentation de l'initiative REACT-EU dans le programme pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire

L'année 2021 marque le début de la mise en œuvre de l'initiative REACT-EU dans le territoire. Suite à l'accord du Conseil Européen du 21 juillet 2020 sur le plan « *Next Génération EU* », et, pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise, des fonds additionnels à ceux de la politique de cohésion ont été alloués aux Autorités de gestion venant abonder le programme 2014 – 2020 dans le cadre de l'initiative REACT UE.

A ce titre, la modification du PO FEDER, visant à intégrer la première tranche de REACT-UE, approuvée par la Commission européenne en avril, a permis de rendre les premiers dispositifs, opérationnels dès mai 2021.

Un nouvel objectif thématique dédié a ainsi été créé : « Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie ». Sur la base d'une première enveloppe (estimé à 79 % de la dotation pour La Réunion), ce volet REACT EU s'est décomposé en deux axes supplémentaires :

- -Un axe qui concentre les propositions opérationnelles autour de 4 objectifs spécifiques :
  - OS 24 Soutenir les investissements dans le domaine de la santé
  - OS 25 Impulser une dynamique de relance de l'économie, notamment des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire
  - OS 26 Poursuivre la transition vers une économie verte, décarbonée

- OS 27 Développer l'accès au numérique et améliorer la résilience des systèmes éducatifs et administratifs
- -Un axe qui, conforme aux obligations communautaires, comptabilise spécifiquement les nouveaux moyens d'assistance technique.

#### 1. Un programme opérationnel qui atteste des impacts à plus long terme de la pandémie

#### 1. Niveaux de programmation et de certification

Les rythmes de programmation et de certification montrent l'impact à long terme de la crise sanitaire, qui se fait particulièrement ressentir sur la certification, en raison du décalage dans le temps des projets, et *de facto* du niveau de certification du programme.

### • Dynamique de programmation

Concernant la programmation (hors volet REACT EU), au 31 décembre 2021, 1 458 dossiers ont été sélectionnés, représentant un coût total de 2, 134 milliards d'euros, soit 111% des financements disponibles, correspondant à un montant FEDER de 1, 143 milliards d'euros.

#### • Dynamique de certification

Concernant la certification, le rythme des appels de fonds s'est maintenu, et cinq appels de fonds ont validés par la Commission pour l'exercice comptable 2021-2022. Le montant cumulé des appels de fonds de l'Autorité de certification auprès de la Commission Européenne s'établissait au 31 décembre 2021 à 984 917 014,19€, soit un taux de certification de 51%.

La certification des dépenses a atteint 552,34 M€ et a permis de dépasser le seuil du dégagement d'office 2021, et d'enregistrer également une avance de 38M€ pour le seuil de dégagement d'office de 2022 (montant UE de 642 367 487€).

#### • Intégration des axes REACT UE au programme

En 2021, la première enveloppe de REACT EU de 255,989 M€ a été implémentée et la création des axes 10 et 11 (axe AT) au titre de REACT-EU a fait mathématiquement baisser les taux de programmation et de certification.

21 opérations ont ainsi été sélectionnées au titre de REACT-EU, pour un coût total de 45,86M€, correspondant à un montant FEDER de 36,96M€.

Intégrant les crédits de REACT EU, le coût total de programmation s'élève alors à 2,179 milliards d'euros, équivalent à un montant FEDER de 1,180 milliards d'euros soit un taux de programmation à 99%, et le taux de certification à 45%.

Les détails relatifs à la programmation et à la certification pour chacun des axes du programme sont présentés à la section 3.1 du présent rapport.

Eu égard à une procédure de contrôle en cours sur les indicateurs présentés à la section 2.2 du rapport et selon les conclusions, certaines données pourraient être modifiées à la marge.

#### 1. Gouvernance et dynamique de programmation

#### • Comité National de Suivi

Le Comité National de Suivi a été consulté à plusieurs reprises au cours de l'année 2021. Deux fois en procédure écrite. Tout d'abord, à l'occasion du Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2020. Puis pour se prononcer sur la proposition de modification du programme, pour intégrer REACT EU, une modification et des critères de sélection de l'axe 8 présentées par l'Autorité de gestion.

Il s'est réuni une fois en présentiel en fin d'année, pour examiner l'état d'avancement, les prévisions de clôture, la mise en œuvre du plan d'évaluation, les actions de communication du programme 2014-2020, et l'élaboration des programmes 2021-2027.

#### • Comité local de suivi

Le Comité local de suivi s'est réuni 11 fois au cours de l'année entre les mois de février et décembre 2021. En raison de la crise sanitaire et des mesures distanciations sociales en vigueur, le format a été adapté proposant aux membres de se réunir sous une forme mixte qui allie présentiel et

visioconférence.			

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux
1	INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE	développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.  En 2021, 32 opérations ont été programmées portant la programmation totale à 265 opérations pour un CTE de 159,028 M€ dont 114,823 M€ de FEDER soit 110 % de l'axe avec un niveau de certification de 47 %.
		OS 1 : Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines
		En termes financiers, la part le plus importante de la programmation 2021 a concerné des opérations d'infrastructures de recherche pour un CTE de 10,568 M€ et 8,457 M€ de FEDER, ainsi que la modification du programme de recherche pluriannuel du CIRAD (CTE de 13,415 M€ dont 10,732 M€ de FEDER)
		OS 2 : Innover pour répondre aux défis territoriaux et conquérir de nouveaux marchés dans les secteurs de la S3
		En termes de nombre d'opérations, la programmation a principalement concerné le soutien aux structures avec 16 opérations pour le développement et l'animation de l'écosystème de l'innovation et le soutien aux pôles. Ces opérations représentent en 2021 un CTE de 11,775 M€ dont 3,454 M€ au bénéfice de 9 structures.
		Notons également la sélection de 5 opérations pour des projets innovants portés par des entreprises, 5 opérations pour l'insertion de jeunes chercheurs, une opération de diffusion de la culture scientifique auprès du grand public et un projet de recherche en matière de biotoxines marines.
10	Volet REACT UE du PO FEDER 14-20 de La Réunion	En 2021, 21 dossiers ont été programmés pour un CTE de 45,869 M€ avec 36,969 M€ de FEDER, soit un taux de programmation de 17%.
		OS 25 : Impulser une dynamique de relance de l'économie, notamment des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux
		développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		15 opérations ont été programmés en 2021 pour un CTE de 40,971 M€ (UE : 32,365 M€) :
		- 1 opération relative à l'amélioration de l'accès au Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR)
		- 5 opérations portant sur la résilience du réseau routier avec la suppression de radiers et la sécurisation d'itinéraire
		<ul> <li>1 opération de réhabilitation numérique et durable des zones d'activités</li> <li>1 projet de promotion marketing plan de relance tourisme</li> </ul>
		- 6 opérations de réhabilitation partielle de 4 écoles primaires et de 2 équipements sportifs liés aux établissements d'éducation
		- 1 opération de réhabilitation de l'Espace de diffusion culturelle de Champ Borne à Saint- André
		OS 26 : Poursuivre la transition vers une économie verte, décarbonée
		6 opérations ont été programmées en 2021 pour un CTE de 4,897 M€ (UE : 4,603 M€) : - 1 projet de refonte de l'éclairage au Port Ouest
		- 3 opérations d'aménagements en faveur des modes doux avec l'amélioration de la continuité cyclable sur la descente de Grand Anse, les cheminements piétons / cycles sur la
		ravine du Gol et l'aménagement du chemin RATENON à Saint-André
		- 2 opérations relative aux travaux d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable dans le sud de l'île l'un à Saint-Pierre et l'autre à Petite Ile
11	Assistance technique dédiée au volet REACT UE	Conformément au règlement délégué n°2019/1867 de la Commission Européenne relatif à
		la simplification de la gestion des fonds européens, la Région Réunion à mis en œuvre, à compter du 13 juillet 2020, un financement à taux forfaitaire pour l'assistance technique.
		Cette dernière ne fait donc plus l'objet de programmation et de certification des dépenses
		au coût réel mais est calculée à partir d'un taux forfaitaire des dépenses certifiées au niveau
		du programme (hors assistance technique).
2	AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE	
	STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	44,465 M€ et un soutien FEDER de 25,584 M€. En 2021 la programmation porte sur 6 opérations concentrées sur l'OS 4. Au niveau de l'axe le taux de programmation atteint

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux
		développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		94% et la certification s'établit à 14 %.
		OS 4 : Augmenter l'usage des e-services
		6 opérations ont été programmées pour un CTE de 3,927 M€ et un montant FEDER de 2,902 M€.
		- 2 opérations relèvent de la e-santé avec le projet ORION qui permet de suivre les doses de rayons ionisants liés à l'imagerie médicale et le projet OSMOSE relatif à la mise en place d'une application pour les usagers du secteur médico-social.
		- 2 opérations portent sur la dématérialisation de services publics au bénéfice des citoyens de 2 communes.
		- 1 opération vise la dématérialisation d'informations en temps réel pour le trafic routier.
3	AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES	
		OS 5 : Augmenter la création d'entreprises nouvelles notamment dans les secteurs prioritaires
		50 opérations ont été programmées pour un CTE de 20,598 M€ dont 5,263 M€ UE.
		Le dispositif de Prime Régionale à l'Emploi montre une forte appétence des bénéficiaires avec 23 opérations pour la seule année 2021 représentant un CTE de 5,099 M€ dont 1,814M€ de FEDER
		Le reste de la programmation porte sur les aides à l'investissement : - 7 opérations dans le secteur numérique
		- 3 opérations dans le domaine du tourisme, avec une programmation financière

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		significative (3,461 M€ dont 1,668 M€ UE)
		- 17 opérations pour les autres secteurs (CTE de 4,273 M€ pour un soutien UE de 1,493 M€)
		OS 6 : Augmenter les parts de marché des entreprises notamment dans les secteurs prioritaires
		86 opérations ont été programmées en 2021 pour un CTE de 39,298 M€ dont 13,830 M€ UE.
		Les aides à l'investissement ont concerné 56 opérations dont 24 au titre des secteurs traditionnels, 6 au titre des aides immatérielles et 12 opérations pour la transition numérique. En outre, 2 opérations concernent des entreprises de l'économie circulaire. Ces opérations ont mobilisé 7,158 M€ de FEDER pour un CTE de 28,205 M€
		19 opérations ont concerné des aides au recrutement pour un CTE de 2,356 M€ et un soutien UE de 0,840 M€.
		Le soutien à la structuration des filières a été soutenu au travers de 10 opérations pour un CTE de 4,253 M€ et 3,270 M€ UE.
		Enfin, 2 opérations ont porté sur la modernisation de zones d'activité pour 4,482 M€ de CTE et 2,560 M€ de FEDER.
4	PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE	Depuis le début de la programmation 192 opérations ont été soutenues pour un CTE de 263,045 M€. En 2021, 27 opérations ont été programmées. Le taux de programmation de l'axe atteint 96% et la certification s'établit à 33 %.
		OS 7 : Substituer l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires En 2021, aucune opération n'a été programmée sur cet OS.
		En 2021, adeance operation if a cic programmee sur ect 03.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		OS 8 : Augmenter la production d'énergie renouvelable 8 opérations ont été programmées en 2021 pour un CTE de 1,563 M€ dont 507 k€ de FEDER.
		- 2 centrales photovoltaïques en autoconsommation - 6 opérations de recharge photovoltaïque pour véhicules électriques
		OS 9 : Réduire la consommation des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux 11 opérations ont été programmées en 2021 pour un CTE de 20,590 M€ (UE : 12,765 M€).
		<ul> <li>- 6 opérations d'installation de chauffe-eau solaire collectif sur des logements sociaux</li> <li>- 2 opérations de rénovation thermique de bâtiments publics : Université de La Réunion et siège de la CINOR</li> <li>- 3 opérations de rénovation des éclairages publics convertis en LED sur plusieurs communes</li> </ul>
		OS 10 : Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des TC et des modes de déplacements 8 opérations ont été programmées en 2021 pour un CTE de 45,166 M€ (UE : 24,341 M€).
		- 2 opérations d'amélioration de la continuité cyclable sur la VVR à Saint-Paul et sur la section Sainte-Suzanne/Sainte-Marie
		Au titre des ITI : - 3 opérations d'aménagement de Pôle d'Echange à Saint-Pierre, l'Etang Salé et Saint-Joseph
		<ul> <li>2 opérations d'aménagements autour des gares et stations RRTG TCSP</li> <li>1 opération de conception réalisation du transport par câble entre Bellepierre et la Montagne</li> </ul>
5	RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA	95 opérations ont été soutenues sur cet axe pour un CTE de 197,692 M€, dont 16 pour 2021. Le taux de programmation de l'axe atteint 99% et la certification s'établit à 36 %.

FR FR

ID	Axe prioritaire		Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	VALODICATION DU DATRIMOINE		developpements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces definers.
	VALORISATION DU PATRIMOINE		OS 11b : Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques 1 opération de déconstruction de l'Ouvrage d'art métallique sur la Rivière des Galets : CTE de 6,700 M€ (UE 4,690 M€)
			OS 12 : Diminuer la quantité de déchets ultimes en recourant à la valorisation énergétique des déchets 3 opérations ont été programmées en 2021 : CTE de 3,257 M€ (UE 2,102 M€).
			5 operations out the programmees the 2021. The de 3,237 wite (OE 2,102 wie).
			<ul> <li>1 opération sur l'équipement de collecte séparée des biodéchets territoire de la CINOR</li> <li>1 projet de réhabilitation de la décharge de la Montagne</li> <li>1 opération de réhabilitation de l'ouvrage de rejet des effluents de broyage des déchets verts</li> </ul>
			OS 13 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif 1 opération d'animation des réunions du 2ème plan de gestion Réserve Naturelle Nationale Etang de Saint-Paul : CTE de 24 130 € (UE 16 891€)
			OS 14 : Accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel
			6 opérations d'aménagement et d'équipements touristiques publics ont été programmées pour un CTE de 13,245 M€ (UE : 9,271 M€)
			- 4 opérations d'aménagement et d'équipement de sites touristiques publics
			- 1 étude de valorisation touristique
			- 1 opération portant sur la signalisation d'information locale territoire de la CIREST
			OS 15 : Accroître la protection des espèces endémiques menacées
			6 opérations ont été programmées en 2021 pour un CTE de 808 182 € (UE : 565 727 €).
			- 2 opérations portant sur la préservation de la faune réunionnaise
	COLUMNIA	DE LEG	- 4 opérations portant sur la préservation de l'avifaune
6	SOUTENIR L'OUVERTURE	ET LES	Depuis le début de la programmation, 14 opérations ont été soutenues pour un CTE de

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN	390,781 M€ (163,523 M€ UE). Aucune opération n'a été programmée en 2021. Le taux de
	INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES	programmation de l'axe est de 99% et celui de la certification de 79 %.
	D'ECHANGE	OS 16 : Fluidifier et sécuriser le transport routier
		Aucune opération n'a été programmée en 2021 sur cet OS.
7	REPONDRE A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION	Depuis le début du programme, 61 opérations ont été soutenues dont pour un CTE de
		OS 19 : Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible
		2 opérations ont été programmées en 2021 pour un CTE de 5,686 M€ (UE : 3,980 M€) sur le site Sud du CHU :
		- 1 opération de travaux de modernisation du service d'hyperbarie par doublement capacitaire
		- 1 opération portant sur les travaux d'extension du bloc opératoire
		OS 20 : Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts
		En 2021, 7 opérations ont été programmées pour un CTE de 5,323 M€ (UE : 3,726 M€)
		- 2 opérations portant sur le développement de l'attractivité des Hauts sur la commune du Tampon avec d'une part la création de 2 aires de loisirs à Bourg-Murat et à Bois-Court et d'autre part la création de 4 équipements de proximité dans 4 villages sur le territoire du Tampon
		Au titre des ITI, 5 opérations ont été programmées :

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux
		développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		- 2 opérations portant sur la restructuration urbaine des quartiers sensibles à Saint-Denis
		- 1 opération relative à la Stratégie Territoriale de Développement urbain Durable Intégré
		du TCO avec le déploiement et l'animation du dispositif FEDER / ITI (Phase 2)
		- 2 opérations portant sur les espaces publics structurants : l'un au quartier de Basse-Terre à
		Saint-Pierre (Tranche 2) et le second à Plateau Caillou
		OS 21 : Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation
		Aucune opération n'a été programmée sur cet OS en 2021
8	COMPENSER LES SURCOUTS LIES A	
	L'ULTRAPERIPHERIE	229,485 M€ de FEDER dont 19 opérations en 2021. Le taux de programmation de l'axe
		atteint 136% et la certification s'établit à 48%.
		OS 22 : Compenser les surcoûts liés au transport de marchandises et à l'installation des
		entreprises
		14 opérations ont été programmées en 2021 pour un CTE de 4,600 M€ et un montant
		FEDER de 2,270 M€.
		- 2 opérations ont porté sur la réalisation d'études pour la création d'immobilier d'entreprises
		- 12 opérations concernent le soutien aux surcoûts de fret intrant ou extrant
		12 operations concernent to souther aux surcouts de net mature ou extrait
		OS 17 b : Accroître le développement économique du grand port ()
		2 opérations ont été programmés en 2021 pour un coût total éligible de 34,871 M€ (UE :
		20,922 M€) :
		- 1 opération portant sur la réorganisation et sécurisation du Port Est
		- 1 projet concernant l'implantation d'un dock flottant au poste 9
		OS 18 b : Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires ()
		55 15 5. 7 thenorer of mettre aux normes les infrastructures aeroportuaires ()
		1 opération a été programmée en 2021 pour un CTE de 113,353 M€ (UE 66,561 M€), il
		s'agit du projet de développement de l'aéroport de La Réunion Roland Garros avec les

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux
		développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		travaux liés à l'augmentation des capacités de l'aéroport.
		IS 23 : Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation
		1 opération a été programmée en 2021 pour un CTE de 8,272 M€ (UE 5,790 M€), il s'agit
		du programme de gestion des risques d'inondation (PGRI) : prévision, prévention et
		protection.
9	ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN	Depuis le début 14 dossiers ont été programmés pour un CTE de 32,941 M€ avec 28,000
	LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES	M€ de FEDER.
	PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA	
	PÉRIODE 2014-2020	Conformément au règlement délégué n°2019/1867 de la Commission Européenne relatif à
		la simplification de la gestion des fonds européens, la Région Réunion à mis en œuvre, à
		compter du 13 juillet 2020, un financement à taux forfaitaire pour l'assistance technique.
		Cette dernière ne fait donc plus l'objet de programmation et de certification des dépenses
		au coût réel mais est calculée à partir d'un taux forfaitaire des dépenses certifiées au niveau
		du programme (hors assistance technique)

#### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité	la - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de
d'investissement	compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1/1a

(1)	ID	Indicateur	Unité d	Catégorie de	Valeur cible	Valeur cible	Valeur cible	2021	2021	2021	Observations
			mesure	région	(2023) -	(2023) -	(2023) -	Total	Hommes	Femmes	
					Total	Hommes	Femmes				
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de	Équivalents	Moins	35,00			0,00			La durée d'un projet de recherche étant de 3 ans, la valeur
		nouveaux chercheurs dans les entités	temps plein	développées							réalisée sera valorisée à l'achèvement des opérations
		bénéficiant d'un soutien									alimentant le CO24.
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de	Équivalents	Moins	35,00			0,00			Nouvel indicateur suite à la modification du PO FEDER en
		nouveaux chercheurs dans les entités	temps plein	développées							2020.
		bénéficiant d'un soutien									
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de	Équivalents	Moins	130,00			42,90			La valeur de l'indicateur est alimentée par les opérations
		chercheurs travaillant dans des	temps plein	développées							soldées. Le temps de cycle des projets étant de 3 ans, cette
		structures de recherche améliorées									dernière est en décalage avec la valeur programmée.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de	Équivalents	Moins	130,00			406,98			
		chercheurs travaillant dans des	temps plein	développées							
		structures de recherche améliorées									

(1	) ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	39,90			39,90			39,40		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	231,20			157,20			139,20		

(1	1) I	(D	Indicateur	2017	2017	2017	2016	2016	2016	2015	2015	2015
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	(	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un	0,00			0,00			0,00		
			soutien									

(1)	ID	Indicateur	2017	2017	2017	2016	2016	2016	2015	2015	2015
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S		Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
F		Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	28,00			0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	70,00			30,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité	la - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de
d'investissement	compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS.01 - Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	Valeur	de	Année	de	Valeur	cible	2021	2021	Observations
		mesure		région		référence		référence		2023		Total	Qualitative	
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les	chercheurs		Moins			5,00	2011			17,00	5,00		Chercheurs intervenant pour les projets
	priorités de la S3		1	développées										suivants:
														- BIOPHAGES
			1											- ECOFFORUN
														- PREVAL
														- RINGBOK
														- DEEP RUN

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	12,00		11,00		13,00		5,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	5,00		5,00		5,00	

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et
d'investissement	le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie,
	l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation
	ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des
	produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de
	technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1/1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	130,00			774,00			Valeur nette après dédoublonnage
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	130,00			1 649,00			Valeur cumulée brute de CO01
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	70,00			393,00			Valeur nette après dédoublonnage
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	70,00			1 089,00			Valeur cumulée brute du CO26
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement		Moins développées	11 500 000,00			7 237 764,71			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement		Moins développées	11 500 000,00			17 700 482,54			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	70,00			74,00			Valeur nette après dédoublonnage
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	•	Moins développées	70,00			369,00		***	Valeur cumulée brute du CO28

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020	2020	2019 Total	2019	2019	2018 Total	2018	2018
				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	205,00			205,00			101,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	273,00			219,00			137,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	224,00			150,00			50,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	228,00			170,00			91,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets	7 769 015,39			6 088 694,85			3 104 735,48		
		dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement									
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets	19 029 234,55			17 353 367,55			14 491 313,45		

(	1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020	2020	2019 Total	2019	2019	2018 Total	2018	2018
					Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
			dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement									
F	·	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des	150,00			111,00			67,00		
			produits nouveaux pour le marché									
S		CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des	268,00			144,00		·	94,00	·	
			produits nouveaux pour le marché	·								

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017	2017	2016 Total	2016	2016	2015	2015	2015
				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	43,00			10,00			0,00		
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	103,00			55,00			19,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	20,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	34,00			42,00			40,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans	1 742 436,45			152 618,43			0,00		
		les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement									
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans	12 537 603,53			2 380 485,09			910 873,29		
		les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement									
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits	23,00			10,00			0,00		
		nouveaux pour le marché									
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits	48,00			55,00			19,00		
		nouveaux pour le marché									

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00		

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et
d'investissement	le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie,
	l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation
	ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des
	produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de
	technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS.02 - Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la S3

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie	de	Valeur	de	Année	de	Valeur	cible	2021	2021	Observations
			région		référence		référence		2023		Total	Qualitative	
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des	Nouveaux services et	Moins			42,00	2012			60,00	3,00		3 entreprises en
	entreprises	produits	développées										2021:
													-Digital stratégie,
													- Mobie,
													- Stop insectes.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	9,00		5,00		10,00		42,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	42,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	10 - Volet REACT UE du PO FEDER 14-20 de La Réunion
Priorité	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique,
d'investissement	numérique et résiliente de l'économie

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 / 13i

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de	Valeur cible	Valeur cible	Valeur cible	2021	2021	2021	Observations
_	~~~			région	(2023) - Total	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités	Mètres carrés		34,00			0,00			
	~~~	dans les zones urbaines			*			0.00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités	Mètres carrés		34,00			0,00			
	CY 12.1	dans les zones urbaines	TV TO		41.055.000.00			0.00			
F	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	EUK		41 875 000,00			0,00			
S	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un	EUR		41 875 000,00			0,00			
		instrument financier			,			ĺ			
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions	Entreprises		251,00			0,00			
		remboursables pour le fonds de roulement	-								
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions	Entreprises		251,00			0,00			
		remboursables pour le fonds de roulement									
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-	EUR		29 000 000,00			0,00			
		19 pour le secteur de l'enseignement									
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-	EUR		29 000 000,00			0,00			
		19 pour le secteur de l'enseignement									
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou	$M^2$		12 050,00			0,00			
		construit									
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou	$M^2$		12 050,00			0,00			
_	1022	construit	NII .		224.00			0.00			
F	IS32	Nb entreprises bénéficiant de subventions d'investissements	Nb entreprises		334,00			0,00			
-	1022	dans les secteurs affectés par la crise	NH .		224.00			0.00			
S	IS32	Nb entreprises bénéficiant de subventions d'investissements	Nb entreprises		334,00			0,00			
F	IS33	dans les secteurs affectés par la crise  Montant des soutiens accordés aux entreprises au titre de	C		6 900 000,00			0,00			
Г	1833		€		6 900 000,00			0,00			
		subvention d'investissement dans les secteurs affectés par la crise									
S	IS33	Montant des soutiens accordés aux entreprises au titre de	€		6 900 000,00			0,00			
	1000	subvention d'investissement dans les secteurs affectés par la	C		0 700 000,00			0,00			
		crise									
F	IS34	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de	Nb entreprises		127,00			0,00			
1		fonctionnement au fret			,00			-,00			
S	IS34	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de	Nb entreprises		127,00			0,00			
		fonctionnement au fret	· · r		,,,,,			- ,			
F	IS35	Surface de bâtiment en lien avec l'éducation rénovée ou	m²		20 800,00			0,00			
		construite		<u>                                      </u>	<u> </u>						
S	IS35	Surface de bâtiment en lien avec l'éducation rénovée ou	m <sup>2</sup>		20 800,00			19 441,50			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
		construite		9	,		· /				
F	IS36	Nombre d'ouvrages sécurisés	Nb ouvrages		23,00			0,00			
S	IS36	Nombre d'ouvrages sécurisés	Nb ouvrages		23,00			13,00			
F	IS37	Amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	M linéaires de tuyau amélioré ou remplacé		90 000,00			0,00			
S	IS37	Amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	M linéaires de tuyau amélioré ou remplacé		90 000,00			6 905,00			
F	IS38	Nb de km de voie cyclable et ou de voie piétonne construites ou réhabilitées	Km de voie cyclable ou piétonne		12,80			0,21			
S	IS38	Nb de km de voie cyclable et ou de voie piétonne construites ou réhabilitées	Km de voie cyclable ou piétonne		12,80			0,52			
F	IS39	Nombre d'installation photovoltaïques avec stockage soutenues , inférieur à 9 kWc	Nb installation avec stockage < 9kWc soutenues		250,00			0,00			
S	IS39	Nombre d'installation photovoltaïques avec stockage soutenues , inférieur à 9 kWc	Nb installation avec stockage < 9kWc soutenues		250,00			0,00			
F	IS40	Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	Nb établissement éducatif		166,00			0,00			
S	IS40	Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	Nb établissement éducatif		166,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	2020	2020	2020	2019	2019	2019	2018	2018	2018
` ′			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
S		Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
F	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	0,00			0,00			0,00		
S		Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	0,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00			0,00			0,00		
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00			0,00			0,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		
F	IS32	Nb entreprises bénéficiant de subventions d'investissements dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00			0,00		
S	IS32	Nb entreprises bénéficiant de subventions d'investissements dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00			0,00		
F	IS33	Montant des soutiens accordés aux entreprises au titre de subvention d'investissement dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00			0,00		
S	IS33	Montant des soutiens accordés aux entreprises au titre de subvention d'investissement dans les	0,00			0,00			0,00		
		secteurs affectés par la crise									
F	IS34	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de fonctionnement au fret	0,00			0,00			0,00		
S	IS34	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de fonctionnement au fret	0,00			0,00			0,00		
F	IS35	Surface de bâtiment en lien avec l'éducation rénovée ou construite	0,00			0,00			0,00		
S	IS35	Surface de bâtiment en lien avec l'éducation rénovée ou construite	0,00			0,00			0,00		
F	IS36	Nombre d'ouvrages sécurisés	0,00			0,00			0,00		
S	IS36	Nombre d'ouvrages sécurisés	0,00			0,00			0,00		
F	IS37	Amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	0,00			0,00			0,00		
S	IS37	Amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2020	2020	2020	2019	2019	2019	2018	2018	2018
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	IS38	Nb de km de voie cyclable et ou de voie piétonne construites ou réhabilitées	0,00			0,00			0,00		
S	IS38	Nb de km de voie cyclable et ou de voie piétonne construites ou réhabilitées	0,00			0,00			0,00		
F	IS39	Nombre d'installation photovoltaïques avec stockage soutenues, inférieur à 9 kWc	0,00			0,00			0,00		
S	IS39	Nombre d'installation photovoltaïques avec stockage soutenues, inférieur à 9 kWc	0,00			0,00			0,00		
F	IS40	Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	0,00			0,00			0,00	·	
S	IS40	Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017	2017	2017	2016	2016	2016	2015	2015	2015
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F		Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
S		Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
F	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	0,00			0,00			0,00		
S		Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	0,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00			0,00			0,00		
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00			0,00			0,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		
F	IS32	Nb entreprises bénéficiant de subventions d'investissements dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00			0,00		
S	IS32	Nb entreprises bénéficiant de subventions d'investissements dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00			0,00		İ
F	IS33	Montant des soutiens accordés aux entreprises au titre de subvention d'investissement dans les	0,00			0,00			0,00		
		secteurs affectés par la crise									
S	IS33	Montant des soutiens accordés aux entreprises au titre de subvention d'investissement dans les	0,00			0,00			0,00		
		secteurs affectés par la crise									
F	IS34	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de fonctionnement au fret	0,00			0,00			0,00		
S	IS34	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de fonctionnement au fret	0,00			0,00			0,00		
F	IS35	Surface de bâtiment en lien avec l'éducation rénovée ou construite	0,00			0,00			0,00		
S	IS35	Surface de bâtiment en lien avec l'éducation rénovée ou construite	0,00			0,00			0,00		
F	IS36	Nombre d'ouvrages sécurisés	0,00			0,00			0,00		
S	IS36	Nombre d'ouvrages sécurisés	0,00			0,00			0,00		
F	IS37	Amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	0,00			0,00			0,00		
S	IS37	Amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	0,00			0,00			0,00		
F	IS38	Nb de km de voie cyclable et ou de voie piétonne construites ou réhabilitées	0,00			0,00			0,00		
S	IS38	Nb de km de voie cyclable et ou de voie piétonne construites ou réhabilitées	0,00			0,00			0,00		
F	IS39	Nombre d'installation photovoltaïques avec stockage soutenues, inférieur à 9 kWc	0,00			0,00			0,00		
S	IS39	Nombre d'installation photovoltaïques avec stockage soutenues, inférieur à 9 kWc	0,00		·	0,00			0,00		
F	IS40	Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	0,00			0,00			0,00		
S	IS40	Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00		
F	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	0,00		
S	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	0,00		
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00		
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00		
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00		
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00		
F	IS32	Nb entreprises bénéficiant de subventions d'investissements dans les secteurs affectés par la crise	0,00		
S	IS32	Nb entreprises bénéficiant de subventions d'investissements dans les secteurs affectés par la crise	0,00		
F	IS33	Montant des soutiens accordés aux entreprises au titre de subvention d'investissement dans les secteurs affectés par la crise	0,00		
S	IS33	Montant des soutiens accordés aux entreprises au titre de subvention d'investissement dans les secteurs affectés par la crise	0,00		
F	IS34	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de fonctionnement au fret	0,00		
S	IS34	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de fonctionnement au fret	0,00		
F	IS35	Surface de bâtiment en lien avec l'éducation rénovée ou construite	0,00		
S	IS35	Surface de bâtiment en lien avec l'éducation rénovée ou construite	0,00		
F	IS36	Nombre d'ouvrages sécurisés	0,00		
S	IS36	Nombre d'ouvrages sécurisés	0,00		
F	IS37	Amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	0,00		
S	IS37	Amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	0,00		
F	IS38	Nb de km de voie cyclable et ou de voie piétonne construites ou réhabilitées	0,00		
S	IS38	Nb de km de voie cyclable et ou de voie piétonne construites ou réhabilitées	0,00		
F	IS39	Nombre d'installation photovoltaïques avec stockage soutenues , inférieur à 9 kWc	0,00		
S	IS39	Nombre d'installation photovoltaïques avec stockage soutenues , inférieur à 9 kWc	0,00		
F	IS40	Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	0,00		
S	IS40	Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	0,00		•

Axe prioritaire	10 - Volet REACT UE du PO FEDER 14-20 de La Réunion
Priorité	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique,
d'investissement	numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	OS.24 - Soutenir les investissements dans le domaine de la santé

ID	Indicateur	Unité de mes	ure	Catégorie	de	Valeur	de	Année d	le	Valeur cib	e 20	21	2021	Observations
				région		référence		référence		2023	To	al	Qualitative	
IR26	Nb de jours de formation dans le domaine de la santé mis en œuvre au titre des	Nombre	de			1 335	5,00	2019		1 889,0	0	0,00		
	centres de ressources et de simulations	personnes												

ID	Indicateur	2020	2020	2019	2019	2018	2018	2017	2017
		Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative
IR26	Nb de jours de formation dans le domaine de la santé mis en œuvre au titre des centres de ressources et de simulations	0,00		0,00		0,00		0,00	

L	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
	IR26	Nb de jours de formation dans le domaine de la santé mis en œuvre au titre des centres de ressources et de simulations	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	10 - Volet REACT UE du PO FEDER 14-20 de La Réunion
Priorité	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique,
d'investissement	numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	OS.25 - Impulser une dynamique de relance de l'économie, notamment des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire

ID	Indicateur	Unité	de (	Catégorie de	Valeur	de	Année	de	Valeur	cible	2021	2021	Observations
		mesure	r	région	référence		référence		2023		Total	Qualitative	
IR27	PIB en volume exprimé en prix	Milliard d'€				19,66	2019			19,66	22,14		données du CEROM - mars 2022 (PIB de l'année
	2019												2020)

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR27	PIB en volume exprimé en prix 2019	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR27	PIB en volume exprimé en prix 2019	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	10 - Volet REACT UE du PO FEDER 14-20 de La Réunion
Priorité	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique,
d'investissement	numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	OS.26 - Poursuivre la transition vers une économie verte, décarbonée

ID	Indicateur	Unité de	Catégorie d	e Valeur	de	Année	de	Valeur	cible	2021	2021	Observations
		mesure	région	référence	)	référence		2023		Total	Qualitative	
IR09	Energie électrique évitée	GWh			218,30	2015			244,10	301,05		
IR28	Amélioration de l'indice linéaire de perte de	m3/km/jour			23,90	2021			23,80	22,60		données de l'Office de l'eau - mai 2021
	La Réunion											(donnée 2019)

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR09	Energie électrique évitée	0,00		0,00		0,00		0,00	
IR28	Amélioration de l'indice linéaire de perte de La Réunion	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	)	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR	R09	Energie électrique évitée	0,00		0,00		0,00	
IR	R28	Amélioration de l'indice linéaire de perte de La Réunion	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	10 - Volet REACT UE du PO FEDER 14-20 de La Réunion
Priorité	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique,
d'investissement	numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	OS.27 - Développer l'accès au numérique et améliorer la résilience des systèmes éducatifs et administratifs

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de	Valeur de	Année de	Valeur cible	2021	2021	Observations
			région	référence	référence	2023	Total	Qualitative	
IR29	Nombre de personnes bénéficiant des investissements	Nombre de		98 169,00	2021	154 961,00	0,00		
	numériques	personnes							

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR29	Nombre de personnes bénéficiant des investissements numériques	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR29	Nombre de personnes bénéficiant des investissements numériques	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour
d'investissement	l'économie numérique

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2/2a

(1)	ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	Valeur cible	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023)	2021	2021	2021	Observations
			mesure		région		(2023) - Total	Hommes	- Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un	Ménages		Moins		20 000,00			10 912,00			
		accès à large bande d'au moins 30 Mbps			développées								
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un	Ménages		Moins		20 000,00			20 306,00			
		accès à large bande d'au moins 30 Mbps			développées								
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	Entreprises		Moins		2 000,00			2 245,00			
		-			développées								
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	Entreprises		Moins		2 000,00			2 070,00	•		
					développées								

(1)	ID	Indicateur	2020	2020	2020	2019	2019	2019	2018	2018	2018
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au	720,00			0,00			0,00		
		moins 30 Mbps									
S	CO	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au	20 306,00			20 306,00			20 306,00		
		moins 30 Mbps									
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	1 983,00			0,00			0,00		
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	2 070,00			2 070,00			2 070,00		

(1)	ID	Indicateur	2017	2017	2017	2016	2016	2016	2015	2015	2015
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO1	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au	0,00			0,00			0,00		
		moins 30 Mbps									
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au	0,00			0,00			0,00		
		moins 30 Mbps									
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00			0,00			0,00		
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00		·	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00		
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00		
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00		

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour
d'investissement	l'économie numérique
Objectif spécifique	OS.03 - Augmenter la couverture de l'île en très haut débit

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	Valeur	de	Année	de	Valeur	cible	2021	2021	Observations
		mesure		région		référence		référence		2023		Total	Qualitative	
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts	%		Moins			0,30	2013			95,00	144,00		Poursuite de l'avancement du Plan THD dont l'indicateur se
	par le THD			développées										rapproche de la valeur cible

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	93,00		87,00		75,00		58,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	27,00		5,95		0,30	

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information,
d'investissement	de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2/2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie région	de	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le		Moins		196,00			0,00			
S	IS03	portail dédié  Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié		développées  Moins développées		196,00			440,00			
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	Services publics	Moins développées		21,00			1,00			
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	Services publics	Moins développées		21,00			33,00			
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	Jeu de données	Moins développées		180,00			0,00			
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	Jeu de données	Moins développées		180,00			165,00			

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00			0,00		
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	100,00			100,00			100,00		
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	1,00			0,00			0,00		
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	25,00			18,00			10,00		
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00			0,00		
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	165,00			15,00			15,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00			0,00		
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	100,00			0,00			0,00		
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00			0,00		
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00			0,00		
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00			0,00		
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00		
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00		
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00		
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00		
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00		

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information,
d'investissement	de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS.04 - Augmenter l'usage des e-services

ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur de	Année de	Valeur	2021	2021	Observations
		mesure	région	référence	référence	cible 2023	Total	Qualitative	
IR04	Part des internautes effectuant des	%	Moins	43,00	2013	55,00	62,00		Données inchangées depuis l'étude SYNTHESES réalisée en 2019.
	démarches administratives en		développées						
	ligne								Il est à noter qu'un cahier des charges a été réalisé pour une nouvelle étude qui
									donnera une actualisation des indicateurs d'ici 6 mois à un an, et sera valorisée,
									le cas échéant pour le prochain RAMO.
IR04b	Nombre de patients pris en charge	patients	Moins	0,00	2013	500,00	1 377,00		
	dans le cadre de la télémédecine		développées						

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	62,00		62,00		62,00		54,00	
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	1 351,00		1 351,00		1 351,00		570,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	54,00		43,00		43,00	
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	570,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y
d'investissement	compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3/3a

(1)	ID	Indicateur	Unité o	de Catégorie région	de Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observation	ns
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien		Moins développées	124,00	( /	(2023) - Femmes	430,00	Tiommes	remmes	Valeur nette dédoublonnage	après
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	124,00			224,00				
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions		Moins développées	94,00			125,00			Valeur nette dédoublonnage	après
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	94,00			123,00				
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions		Moins développées	30,00			290,00			Valeur nette dédoublonnage	après
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions		Moins développées	30,00			85,00				
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	124,00			415,00			Valeur nette dédoublonnage	après
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1	Moins développées	124,00			209,00				
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)		Moins développées	38 400 000,00			12 593 798,05				
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)		Moins développées	38 400 000,00			96 502 696,88				
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)		Moins développées	4 584 000,00			0,00				
S		Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)		Moins développées	4 584 000,00			4 584 000,00				
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	temps plein	Moins développées	380,00			260,90				
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	380,00			1 030,23				

<sup>(1)</sup> S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
E	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	64.00	nomines	remmes	76.00	nommes	remmes	67.00	nommes	remmes
Г	-	<u> </u>	- ,			,			,		
8	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	106,00			79,00			70,00		
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	64,00			76,00			67,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	104,00			79,00			70,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier	180,00			134,00			0,00		
		autre que des subventions									
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier	190,00			134,00			0,00		
		autre que des subventions	,			<u> </u>					
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	64,00			76,00			67,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	104,00			79,00			70,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	9 093 656,07			4 797 908,01			3 341 335,65		
		entreprises (subventions)									
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	88 492 522,57			57 745 533,69			30 536 032,43		
		entreprises (subventions)	,			<u> </u>					
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	0,00			0,00			0,00		
		entreprises (hors subventions)									
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	0,00			0,00			0,00		
		entreprises (hors subventions)	,			<i></i>			Í .		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant	186,88			136,88			91,10		
		d'un soutien									
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant	801,51			547,61			361,60		
		d'un soutien	, , ,								

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017	2017	2016 Total	2016	2016	2015 Total	2015	2015
				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	40,00			7,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	54,00			35,00			18,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	40,00			7,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	54,00			35,00			18,00		
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	40,00			7,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	54,00			35,00			18,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	1 857 799,85			1 050 952,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	25 326 513,52			10 160 534,97			2 571 960,41		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	51,50			29,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	252,50			158,00			65,50		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y
d'investissement	compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS.05 - Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	Valeur d	le	Année	de	Valeur cible	2021	2021	Observations
		mesure		région		référence		référence		2023	Total	Qualitative	
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs	Entreprise	S	Moins		1 493,0	0	2010		1 619,00	1 170,00		Observatoire de la création
	prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)			développées									d'entreprise :
													- commerce de bouche : 49
													- hébergement : 78
													- restauration : 641
													- information et
													communication : 402

ID	Indicateur	2020	2020	2019	2019	2018	2018	2017	2017
		Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-	1 682,00		1 682,00		1 381,00		1 286,00	
	nutrition)								

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3/3d

(1)	ID	Indicateur		e Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	750,00	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes	1 220,00	riomines	remmes	Valeur nette apr dédoublonnage
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	750,00			1 777,00			J
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1	Moins développées	230,00			176,00			Valeur nette apr dédoublonnage
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	230,00			193,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	64,00			78,00			Valeur nette apr dédoublonnage
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	64,00			320,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	500,00			953,00			Valeur nette apr dédoublonnage
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1	Moins développées	500,00			1 095,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	50 000 000,00			50 349 247,29			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	50 000 000,00			89 144 451,32			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	17 000 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	17 000 000,00			17 987 979,38			
F		Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	temps plein	Moins développées	400,00			337,40			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	400,00			674,50			

<sup>(1)</sup> S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	) ID	Indicateur	2020 Total	2020	2020	2019 Total	2019	2019	2018 Total	2018	2018
				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	790,00			976,00			553,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 239,00			946,00			730,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	99,00			159,00			122,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	194,00			153,00			127,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	124,00			79,00			51,00		
S	S CO03 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions		134,00			79,00			51,00		
F	CO04 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier		583,00			817,00			448,00		
S	CO04	CO04   Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				792,00			594,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	42 700 808,14			35 991 063,72			30 668 005,48		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	82 288 164,15			56 932 944,18			52 009 366,38		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	256,08			218,94			156,10		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	512,50			325,50	·		283,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017	2017	2016 Total	2016	2016	2015 Total	2015	2015
				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	470,00			14,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	407,00			149,00			73,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	86,00			14,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	99,00			75,00			23,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions		0,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	396,00			48,00			0,00		
S	CO04	CO04 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier				77,00			50,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	13 101 848,62			4 470 258,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	37 017 924,17			29 512 458,50			7 026 936,16		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S		Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	CO08 Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien				26,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	211,00			172,00	·		42,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
d'investissement	
Objectif spécifique	OS.06 - Augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires
	(TIC, tourisme, agronutrition)

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	Valeur	de	Année	de	Valeur	cible	2021	2021	Observations
		mesure		région		référence		référence		2023		Total	Qualitative	
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs	Emplois		Moins		19 86	57,00	2010		20	887,00	21 600,00		
	prioritaires	1		développées								-		Données INSEE (Conjoncture de La Réunion n°21 -
														avril 2022) :
														- industrie agroalimentaire : 7 200
														- hébergement - restauration : 10 600
														- information et commnication : 3 800

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	24 156,00		24 156,00		24 161,00		23 666,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4/4a

(1)	) ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	Valeur cible	Valeur cible (2023)	Valeur cible (2023)	2021	2021	2021	Observations
			mesure		région		(2023) - Total	- Hommes	- Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	CO3	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production	MW		Moins		6,00			4,87			
		d'énergies renouvelables			développées								
S	CO3	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production	MW		Moins		6,00			12,26			
		d'énergies renouvelables			développées								
F	CO3	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution	Tonnes	de	Moins		8 000,00			4 119,23			
		annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	CO2eq		développées								
S	CO3	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution	Tonnes	de	Moins		8 000,00			20 187,00			
		annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	CO2eq		développées								

(1	) ID	Indicateur	2020	2020	2020	2019	2019	2019	2018	2018	2018
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CC	O30 Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	1,54			0,83			0,65		
S	CC	O30 Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	12,60			6,98			1,55		
F	CC	O34 Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions	1 461,18			719,85			212,60		
		de gaz à effet de serre									
S	CC	O34 Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions	20 411,56			9 799,33			1 289,47		
		de gaz à effet de serre									

(1)	) ID	Indicateur	2017	2017	2017	2016	2016	2016	2015	2015	2015
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,63			0,01			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,62			0,54			0,13		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de	159,40			16,96			0,00		
		gaz à effet de serre									
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de	212,60			144,20			25,90		
		gaz à effet de serre									

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS.07 - Substituer l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires

	ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur de	Année de	Valeur cible	2021	2021	Observations
			mesure	région	référence	référence	2023	Total	Qualitative	
		Supplément de production d'électricité	GWh	Moins	1 015,00	2013	1 032,50	932,80		Il est à noter que les données 2021 ne seront publiées, par la source de
		issu des Enr (Energies renouvelables)		développées						données, qu'à partir de juillet 2022. La valeur indiquée correspond à
L										celle de l'année 2020.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR07a	Supplément de production d'électricité issu des Enr (Energies renouvelables)	951,00		951,00		1 078,80		0,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR07a	Supplément de production d'électricité issu des Enr (Energies renouvelables)	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS.08 - Augmenter la production d'énergie renouvelable

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie de	Vale	ur	de	Année	de	Valeur	2021	2021	Observations
		mesure		région	réfé	ence		référence		cible 2023	Total	Qualitative	
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	GWh		Moins développées		26	7,10	2012		298,50	240,50		Il est à noter que les données 2021 ne seront publiées, par la source de données, qu'à partir de juillet 2022. La valeur indiquée correspond à celle de l'année 2020.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	246,50		246,50		196,30		244,10	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	244,10		264,30		266,30	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans
d'investissement	les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4/4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure		de Valeur cible	Valeur cible	Valeur cible	2021	2021	2021	Observations
				région	(2023) - Total	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution	Tonnes de CO2eq	Moins	34 172,00			6 139,75			
		annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre		développées							
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution	Tonnes de CO2eq	Moins	34 172,00			16 569,98			
		annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	-	développées							
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à	Bornes de recharge	Moins	75,00			18,00			
		énergie photovoltaîque installées.	photovoltaîque	développées							
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à	Bornes de recharge	Moins	75,00			50,00			
		énergie photovoltaîque installées.	photovoltaîque	développées							
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est	Logement	Moins	7 200,00			5 909,00			
		améliorée		développées							
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est	Logement	Moins	7 200,00			9 740,00			
		améliorée		développées							
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en	Points lumineux	Moins	12 500,00			1 157,00			
		LED	convertis	développées	, in the second of the second			ĺ			
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en	Points lumineux	Moins	12 500,00			21 261,00			
		LED	convertis	développées	· ·			1			
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une	M <sup>2</sup>	Moins	140 000,00			9 537,00			
		rénovation thermique		développées							
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une	$M^2$	Moins	140 000,00			222 065,00			
		rénovation thermique		développées							

(1)	ID	Indicateur	2020	2020	2020	2019	2019	2019	2018	2018	2018
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F		Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre				5 080,52			4 000,21		
S	CO <sub>3</sub>	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	14 265,91			12 307,05			5 159,40		
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaîque installées.	1,00			0,00			0,00		
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaîque installées.	30,00			13,00			0,00		
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	5 653,00			5 137,00			3 777,00		
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	9 648,00			9 787,00			5 843,00		
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00			0,00			0,00		
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	9 553,00			1 659,00			0,00		·
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	9 537,00			0,00			0,00		

(1	1) ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	177 465,00			177 248,00			164 773,00		

(1)	ID	Indicateur	2017	2017	2017	2016	2016	2016	2015	2015	2015
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F		Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 684,57			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 814,21			2 353,82			0,00		
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaîque installées.	0,00			0,00			0,00		
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaîque installées.	0,00			0,00			0,00		
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	0,00			0,00			0,00		
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	0,00			0,00			0,00		
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00			0,00			0,00		
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00			0,00			0,00		
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00			0,00			0,00		
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaîque installées.	0,00		
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaîque installées.	0,00		
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	0,00		
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	0,00		
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00		
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00		
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00		
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans
d'investissement	les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS.09 - Réduire la consommation électrique des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	e Valeur de		Année de		Valeur cible 2021		2021	Observations
		mesure		région		référence réfé		référence	erence 2023		Total	Qualitative	
IR09	Energie	GWh Moins			218,3	0	2013		242,10	298,90		Il est à noter que les données 2021 ne seront publiées, par la source de données, qu'à partir	
	électrique évitée											de juillet 2022. La valeur indiquée correspond à celle de l'année 2020.	

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR09	Energie électrique évitée	287,00		287,00		257,70		246,70	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR09	Energie électrique évitée	244,10		218,30		218,30	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion
d'investissement	d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4/4e

(1)	ID	Indicateur	Unité o	le Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	Moins développées	10,00			5,00			
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	Moins développées	10,00			13,00			
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	Km	Moins développées	22,00			16,90			
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	Km	Moins développées	22,00			22,50			
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	Km	Moins développées	2,50			0,00			
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	Km	Moins développées	2,50			3,80			

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	4,00			3,00			3,00		
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	10,00			7,00			5,00		
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	14,95			10,89			8,59		
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	19,56			19,21			19,21		
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00			0,00			0,00		
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	2,50			2,50			2,50		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	1,00			0,00			0,00		
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	5,00			1,00			0,00		
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	8,59			0,00			0,00		
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	13,45			8,50			0,00		
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00			0,00			0,00		
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	0,00		
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	0,00		
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	0,00		
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00		
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion
d'investissement	d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS.10 - Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des transports collectifs et des modes de déplacements

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	Nombre de voyages / an	Moins développées	44 000 000,00	2014	50 000 000,00	39 013 073,00		

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	29 869 030,00		42 507 300,00		39 338 676,00		43 391 160,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de
d'investissement	gestion des situations de catastrophe

#### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5/5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F		Nombre de radiers supprimés ou sécurisés		Moins développées	12,00		5 33333302	13,00			
S		Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	radiers	Moins développées	12,00			13,00			

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	13,00			7,00			7,00		
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	13,00			13,00			13,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	6,00			0,00			0,00		
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	13,00			7,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	0,00		
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de
d'investissement	gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS11b - Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de	Valeur de	Anné	ée de	Valeur	cible	2021	2021	Observations
			région	référence	référe	rence	2023		Total	Qualitative	
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en	Points noirs	Moins développées	35,00	2014	1		20,00	6,00		
	commun	routiers									

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	6,00		6,00		21,00		24,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	30,00		35,00		35,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les
d'investissement	États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

#### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5/6a

(1)	ID	Indicateur	Unité mesure	de Catégorie région	de	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F		į į	GWh/an	Moins		0,00			0,00			
		autoconsommation)		développées								
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors	GWh/an	Moins		0,00			0,00			
		autoconsommation)		développées								
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation	Tonnes	Moins		0,00			0,00			
		énergétique (Tonnes)		développées								
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation	Tonnes	Moins		0,00			0,00			
		énergétique (Tonnes)		développées								
F	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	tonne	Moins		190 000,00			0,00			
				développées								
S	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	tonne	Moins		190 000,00			0,00			
				développées					·			

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		
F	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00			0,00		
S	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		
F	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00			0,00		
S	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00		
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00		
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00		
F	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00		
S	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les
d'investissement	États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS.12 - Diminuer la quantité de déchets ultimes en améliorant la performance du tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation (notamment matière) des déchets

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2021 Total	2021 Qualitative	Observations
IR12	Quantité de déchets ultimes	Tonnes	Moins développées	432 116,00	2011	407 000,00	456 755,00		

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR12	Quantité de déchets ultimes	535 284,00		407 219,00		434 000,00		450 650,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR12	Quantité de déchets ultimes	450 798,00		450 798,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les
d'investissement	États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

#### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6b

(1)	ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	Valeur cible	Valeur cible (2023)	Valeur cible (2023)	2021	2021	2021	Observations
			mesure		région		(2023) - Total	- Hommes	- Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant	Personnes		Moins		200 000,00			7 237,00			
		d'une meilleure alimentation en eau			développées								
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant	Personnes		Moins		200 000,00			262 365,00			
		d'une meilleure alimentation en eau			développées								
F		Traitement des eaux usées: Population supplémentaire	Équivalents		Moins		50 000,00			0,00			
		bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	habitants		développées								
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire	Équivalents		Moins		50 000,00			0,00			
		bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	habitants		développées								
F	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement	Equivalent		Moins		40 000,00			0,00			
		des eaux usées en équivalent habitant	habitant		développées								
S	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement	Equivalent		Moins		40 000,00			0,00			
		des eaux usées en équivalent habitant	habitant		développées								

(1)	ID	Indicateur	2020	2020	2020	2019	2019	2019	2018	2018	2018
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation	7 237,00			7 237,00			7 237,00		
		en eau									
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation	262 365,00			233 856,00			137 583,00		
		en eau									
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement	0,00			0,00			0,00		
		des eaux usées									
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement	0,00			0,00			0,00		
		des eaux usées									
F	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en	0,00			0,00			0,00		
		équivalent habitant									
S	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en	0,00			0,00			0,00		
		équivalent habitant									

(1	) I	ID .	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	(	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en	7 237,00			0,00			0,00		
			eau									
S		CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en	35 937,00			20 087,00			0,00		

(1	) ID	)	Indicateur	2017	2017	2017	2016	2016	2016	2015	2015	2015
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
			eau									
F	CC	019	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement	0,00			0,00			0,00		
			des eaux usées									
S	CC	019	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement	0,00			0,00			0,00		
			des eaux usées									
F	IS	29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent	0,00			0,00			0,00		
			habitant									
S	IS	29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent	0,00			0,00			0,00		
			habitant									

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00		
F	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00		
S	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les
d'investissement	États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS.13 - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif

ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur de	Année de	Valeur	2021	2021	Observations
		mesure	région	référence	référence	cible 2023	Total	Qualitative	
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux	%	Moins	42,00	2013	74,00	46,63		Données correspondant au pourcentage de risque
	configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement		développées						microbiologique maîtrisé dans le traitement de l'eau
	de potabilisation conforme								potable (niv 1)

ID	Indicateur	2020	2020	2019	2019	2018	2018	2017	2017
		Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants	49,60		49,60		49,60		49,60	
	bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme								

ID	Indicateur	2016	2016	2015	2015	2014	2014
		Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	49,60		42,00		42,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité d	e Catég	orie	de	Valeur cible	Valeur cible	Valeur cible	2021 Total	2021	2021	Observations
			mesure	région			(2023) - Total	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes		Hommes	Femmes	
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites	Visites/an	Moins			850 000,00			775 080,00			
		recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions		dévelo	ppées								
		bénéficiant d'un soutien											
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites	Visites/an	Moins			850 000,00			2 376 278,00			
		recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions		dévelo	ppées								
		bénéficiant d'un soutien											
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	На	Moins			25,00			23,00			
				dévelo	ppées								
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	На	Moins			25,00			2 103,00			
		•		dévelo	ppées								

(1)	) II	D	Indicateur	2020 Total	2020	2020	2019 Total	2019	2019	2018	2018	2018
					Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	C	O09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du	775 080,00			648 280,00			435 350,00		
			patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien									
S	C	O09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du	1 398 878,00			1 336 122,00			887 180,00		
			patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien									
F	IS	S12	Surface des sites touristiques aménagés	23,00			18,00			17,31		
S	IS	S12	Surface des sites touristiques aménagés	127,00			117,00			61,73		

(1)	ID	Indicateur	2017	2017	2017	2016	2016	2016	2015	2015	2015
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du	0,00			0,00			0,00		
		patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien									
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du	320 547,00			6 000,00			0,00		
		patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien									
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	0,00			0,00			0,00		
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	25,93			18,14			0,20		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	0,00		
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	0,00		·

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE								
Priorité d'investissement 6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel									
Objectif spécifique OS.14 - Accroitre la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel									

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	Valeur	de	Année	de	Valeur	2021	2021	Observations
		mesure		région		référence		référence		cible 2023	Total	Qualitative	
IR14	Part des sites naturels et culturels recensés ayant	%		Moins		1	11,00			27,00	22,00		9 opérations d'aménagement/réhabilitation réalisées sur les
	fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation			développées	S		,						sites naturels sensibles répertoriés

ID	Indicateur	2020	2020	2019	2019	2018	2018	2017	2017
		Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	18,18		18,18		18,18		11,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	11,00		11,00		11,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

#### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5/6d

(	1) I	D	Indicateur	Unité	de	Catégorie d	le	Valeur cible	Valeur cible (2023)	Valeur cible (2023)	2021	2021	2021	Observations
				mesure		région		(2023) - Total	- Hommes	- Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	. (	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un	Hectares		Moins		10,00			12,01			
			soutien pour atteindre un meilleur état de conservation			développées								
S		CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un	Hectares		Moins		10,00			12,00			
			soutien pour atteindre un meilleur état de conservation			développées								

(	1) l	ID	Indicateur	2020	2020	2020	2019	2019	2019	2018	2018	2018
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	7 (		Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	4,00			4,00			0,00		
S	S		Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	12,00			12,00			12,00		

(	1)	ID	Indicateur	2017	2017	2017	2016	2016	2016	2015	2015	2015
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	7		Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	S		Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	12,00			0,90			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS.15 - Accroître la protection des espèces endémiques menacées

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	Valeur	de	Année	de	Valeur	cible	2021	2021	Observations
		mesure		région		référence		référence		2023		Total	Qualitative	
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de	%		Moins			19,00	2013			60,00	63,00		
	protection			développées										

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	82,00		82,00		82,00		82,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	19,00		19,00		19,00	

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
Priorité	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris
d'investissement	le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et
	régionale durable

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6/7c

(1)	ID	Indicateur	Unité	de Catégorie de	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	2021	2021	2021	Observations
			mesure	région	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	Km	Moins	14,40			8,03			
				développées							
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	Km	Moins	14,40			19,35			
				développées							
F	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvele Route	Km	Moins	18,60			0,00			
		du Littoral (NRL)		développées							
S	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvele Route	Km	Moins	18,60			18,60			
		du Littoral (NRL)		développées							

(1	1) I	D	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	I	S21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	5,12			5,92			3,92		
S	I	[S21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	19,35			20,93			20,92		
F	I	[S31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvele Route du Littoral (NRL)	0,00			0,00			0,00		
S	I	S31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvele Route du Littoral (NRL)	18,60			18,60			0,00		

(1	)   ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	3,92			0,00			0,00		
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	7,96			5,71			0,00		
F	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvele Route du Littoral (NRL)	0,00			0,00			0,00		
S	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvele Route du Littoral (NRL)	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	0,00		
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	0,00		
F	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvele Route du Littoral (NRL)	0,00		
S	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvele Route du Littoral (NRL)	0,00		

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
Priorité	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris
d'investissement	le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et
	régionale durable
Objectif spécifique	OS.16 - Fluidifier et sécuriser le transport routier

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	Valeur	de	Année	de	Valeur cible	2021	2021	Observations
		mesure		région		référence		référence		2023	Total	Qualitative	
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux	jr/an		Moins			30,00	2013		0,00	34,00		
	risques d'éboulement, ou de submersion marine)			développées									

ID	Indicateur	2020	2020	2019	2019	2018	2018	2017	2017
		Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques	15,00		23,00		43,50		29,00	
	d'éboulement, ou de submersion marine)								

ID	Indicateur	2016	2016	2015	2015	2014	2014
		Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	27,00		27,00		30,00	

Axe prioritaire	7 - REPONDRE A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
Priorité	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé,
d'investissement	favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

#### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7/9a

(1)	ID	Indicateur	Unité o	le Catégor	e de		Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	2021	2021	2021	Observations
			mesure	région		- Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les	Places	Moins		120,00			25,00			
		personnes souffrant de handicaps		développ	ées							
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les	Places	Moins		120,00			50,00			
		personnes souffrant de handicaps		développ	ées							
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	M <sup>2</sup>	Moins		120 000,00			5 877,00			
				développ	ées							
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	M <sup>2</sup>	Moins		120 000,00			10 355,00			
				développ	ées							
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou	M <sup>2</sup>	Moins		5 000,00			0,00			
		construit		développ	ées							
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou	M <sup>2</sup>	Moins		5 000,00			1 690,00			
		construit		développ	ées							

(1)	ID	Indicateur	2020	2020	2020	2019	2019	2019	2018	2018	2018
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de	25,00			25,00			25,00		
		handicaps									
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de	50,00			25,00			25,00		
		handicaps									
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	5 877,00			5 877,00			5 877,00		
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	10 355,00			10 355,00			10 355,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00	•		0,00		
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	4 527,00			0,00	· ·		0,00		

(1)	) ID	Indicateur	2017	2017	2017	2016	2016	2016	2015	2015	2015
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de	25,00			0,00			0,00		
		handicaps									
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de	25,00			0,00			0,00		
		handicaps									
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	0,00			0,00			0,00		
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	0,00			0,00			0,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	0,00		
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	0,00		
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	0,00		
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	0,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00		
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00		

Axe prioritaire	7 - REPONDRE A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
Priorité	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé,
d'investissement	favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS.19 - Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	Valeur	de	Année	de	Valeur cible	2021	2021	Observations
		mesure		région		référence		référence		2023	Total	Qualitative	
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	%		Moins			3,40	2014		4,40	3,70		1 490 places ouvertes en 2021
				développées									-
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins	%		Moins		7	4,00	2013		80,00	86,50		1 455 personnes âgées en
	20m2 dans les établissements spécialisés			développées	développées					·	•		EPHAD en 2021

ID	Indicateur	2020	2020	2019	2019	2018	2018	2017	2017
		Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	2,32		2,32		2,32		3,15	
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les	78,60		78,60		78,60		74,00	
	établissements spécialisés								

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	3,15		3,30		0,00	
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	74,00		74,00		0,00	

Axe prioritaire	7 - REPONDRE A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7/9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur cible (2023)	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	2021	2021	2021	Observations
			mesure	région	- Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou	Mètres carrés	Moins	20 000,00			31 247,00			
		réhabilités dans les zones urbaines		développées							
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou	Mètres carrés	Moins	20 000,00			44 981,00			
		réhabilités dans les zones urbaines		développées							
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de	Infrastructures	Moins	30,00			23,00			
		proximité créées ou rénovées		développées							
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de	Infrastructures	Moins	30,00			49,00			
		proximité créées ou rénovées		développées				·			

(1	) II	D	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	C	O38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	31 237,00			18 687,00			6 137,00		
S	C	O38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	31 237,00			18 687,00			6 137,00		
F	IS	518	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créées ou rénovées	19,00			15,00			15,00		
S	IS	S18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créées ou rénovées	44,00			44,00			24,00		

(1	(I)	D	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	(	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
S		CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	6 137,00			0,00			0,00		
F	I	S18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créées ou rénovées	0,00			0,00			0,00		
S	I	S18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créées ou rénovées	23,00			6,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00		
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créées ou rénovées	0,00		
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créées ou rénovées	0,00		

Axe prioritaire	7 - REPONDRE A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS.20 - Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie de	Valeu	de	A	nnée	de	Valeur	cible	2021	2021	Observations
		mesure		région	référe	nce	ré	éférence		2023		Total	Qualitative	
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de	%		Moins		8,60	20	013			14,80	2,45		
	services améliorés			développées										
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un	%		Moins		31,40	20	013			62,70	41,40		
	environnement et de services améliorés			développées										

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	8,60		8,60		8,60	-	8,60	
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de	31,40		31,40		31,40		31,40	
	services améliorés								

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	8,60		8,60		8,60	
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	31,40		31,40		31,40	

Axe prioritaire	7 - REPONDRE A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
Priorité	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le
d'investissement	développement des infrastructures d'éducation et de formation

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7/10a

(1)	ID	D	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur cible	Valeur cible	Valeur cible	2021	2021	2021	Observations
				mesure	région	(2023) - Total	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	CO	O35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures	Personnes	Moins	7 000,00			1 579,00			
			de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien		développées							
S	CO	O35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures	Personnes	Moins	7 000,00			10 000,00			
			de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien		développées							

(1	) II	D	Indicateur	2020	2020	2020	2019	2019	2019	2018	2018	2018
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	C		Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	1 579,00			1 579,00			1 579,00		
S	C		Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	9 432,00			7 961,00			7 229,00		

(	1) l	ID	Indicateur	2017	2017	2017	2016	2016	2016	2015	2015	2015
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	7		Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	1 371,00			0,00			0,00		
S	S		Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	3 926,00			1 728,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00		

Axe prioritaire	7 - REPONDRE A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
Priorité	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le
d'investissement	développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	OS.21 - Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie d	de	Valeur de	Année	de	Valeur	cible	2021 Total	2021	Observations
			région		référence	référence		2023			Qualitative	
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et	Elèves/étudiants	Moins		108 770,00	2013		115	770,00	125 027,00		
	de formation		développées									

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	124 623,00		122 170,00		117 009,00		114 660,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	114 011,00		118 356,00		117 757,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8/3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de région	Valeur cible	Valeur cible	Valeur cible	2021	2021	2021	Observations
			mesure		(2023) - Total	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	IS	Surface de zones d'activités et bâtiments	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à	240 000,00			176 462,00			
	4b	créés		faible densité de population							
S	IS	Surface de zones d'activités et bâtiments	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à	240 000,00			248 387,00			
	4b	créés		faible densité de population							
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de	entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à	100,00			112,00			Valeur nette après
		subventions de fonctionnement au fret		faible densité de population							dédoublonnage
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de	entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à	100,00			199,00			
		subventions de fonctionnement au fret	_	faible densité de population							

(1)	) ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IS 4	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	172 899,00			172 899,00			172 899,00		
S	IS 4	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	244 241,00			244 241,00			244 241,00		
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	108,00			101,00			96,00		
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	112,00			105,00			102,00		

(1	) ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS 4	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	0,00			0,00			0,00		
S	IS 4	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	244 241,00			214 810,00			0,00		
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	94,00			0,00			0,00		
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	100,00			46,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	0,00		
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	0,00		
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	0,00		
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	22 - Compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité

I	Indicateur	Unité de	Catégorie de région	Valeur de	Année de	Valeur cible	2021 Total	2021	Observations
		mesure		référence	référence	2023		Qualitative	
2	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur	Euros	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité	278 487 000,00	2010	292 000 000,00	3 783 000,00		Les dernières données disponibles de l'enquête ESANE (à La
	industriel		de population						Réunion comme en France) concerne l'exercice comptable 2019. Elles ont été publiées par l'INSEE, début novembre 2021.
									La campagne de recueil et de traitement des données de l'exercice comptable 2021, commencera fin mai 2022, pour une publication des résultats fin octobre – début novembre 2023.

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	374 000 000,00		0,00		316 000 000,00		316 000 000,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	316 000 000,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de
d'investissement	gestion des situations de catastrophe

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8/5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de région	Valeur cible	Valeur cible	Valeur cible	2021	2021	2021	Observations
			mesure		(2023) - Total	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à	13 000,00			9 515,00			
		bénéficiant de mesures de protection contre les		faible densité de population							
		inondations									
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à	13 000,00			16 922,00			
		bénéficiant de mesures de protection contre les		faible densité de population							
		inondations									
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	Ultrapériphériques ou septentrionales à	3 500,00			1 600,00			
				faible densité de population							
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	Ultrapériphériques ou septentrionales à	3 500,00			3 411,00			
				faible densité de population				·			

(1	) ID	D	Indicateur	2020	2020	2020	2019	2019	2019	2018	2018	2018
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	C	O20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre	1 365,00			1 365,00			1 365,00		
			les inondations									
S	C	O20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre	13 501,00			13 501,00			13 085,00		
			les inondations									
F	IS	509	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	240,00			240,00			240,00		
S	IS	509	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	3 247,00			3 247,00			2 975,00		

(1)	ID	Indicateur	2017	2017	2017	2016	2016	2016	2015	2015	2015
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F		Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00			0,00		
S	1	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	3 935,00			0,00			0,00		
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00			0,00			0,00		
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	1 357,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00		
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00		

(1	)   II	D	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	IS	S09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de
d'investissement	gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	IS 23 - Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie de région	Valeur	de	Année	de	Valeur cible	2021	2021	Observations
		mesure			référence		référence		2023	Total	Qualitative	
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par	%		Ultrapériphériques ou septentrionales à faible	5	,40	2013		72,00	82,13		
	un projet de prévention du risque inondation			densité de population								

ID	Indicateur	2020	2020	2019	2019	2018	2018	2017	2017
		Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque	72,13		72,13		72,13		61,83	
	inondation								

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR1	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	61,83		5,40		5,40	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris
d'investissement	le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et
	régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8/7c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	IS 15		équivalent	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			4,00			
S	IS 15		équivalent	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			4,00			
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées		Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,50			13,35			
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	ha	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,50			5,50			
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	9 000,00			0,00			
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	9 000,00			36 032,00			
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	MG/Litre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00			0,00			
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	MG/Litre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00			0,00			
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	Liaisons aériennes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	Liaisons aériennes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F		Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	4,00			4,00			4,00		
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	4,00			4,00			4,00		
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	4,00			0,00			0,00		
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	4,00			0,00			0,00		
F		Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		·
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	0,00		
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	0,00		
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00		
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00		
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00		
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00		
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00		
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00		
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00		
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris
d'investissement	le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et
	régionale durable
Objectif spécifique	OS17b - Accroître le développement économique du grand port pour asseoir son positionnement de port d'éclatement dans la zone Océan Indien

II	)	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de	Année de	Valeur cible	2021 Total	2021	Observations
					référence	référence	2023		Qualitative	
IF	R17	Trafic conteneurs du	Equivalents vingt	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de	221 420,00	2012	290 000,00	392 222,00		
		Port	pieds	population						

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR17	Trafic conteneurs du Port	365 974,00		374 869,00		336 109,00		331 361,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR17	Trafic conteneurs du Port	324 673,00		240 061,00		0,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris
d'investissement	le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et
	régionale durable
Objectif spécifique	OS18b - Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires, afin d'en augmenter la capacité d'accueil et de développer les liaisons régionales et
	internationales de fret et de passagers

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie de région	Valeur	de	Année	de	Valeur	cible	2021 Total	2021	Observations
		mesure			référence		référence		2023			Qualitative	
IR18	Nombre de passagers de	Passagers/a	n	Ultrapériphériques ou septentrionales à	2 000 000	0,00			2 500	000,00	1 180 260,00		La valeur de l'indicateur s'explique par
	l'aéroport international			faible densité de population									une reprise tardive du trafic en 2021

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	1 040 139,00		2 451 666,00		2 422 346,00		2 293 420,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	2 150 510,00		2 078 064,00		2 014 111,00	

#### Axes prioritaires pour l'assistance technique

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 11

(	1) 1	ID	Indicateur			Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	Observations
F	I		Nombre formées	de	personnes	Personnes formées		90,00			1,00			
S	I		Nombre formées	de	personnes	Personnes formées		90,00			1,00			

(1	1) 1	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	]	IS19	Nombre de personnes formées	0,00			0,00			0,00		
S	]	IS19	Nombre de personnes formées	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	0,00			0,00			0,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	0,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	0,00		

Axe prioritaire	11 - Assistance technique dédiée au volet REACT UE
Objectif spécifique	OS.28 - Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans le contexte de REACT UE

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	Valeur	de	Année	de	Valeur	cible	2021	2021	Observations
		mesure		région		référence		référence		2023		Total	Qualitative	
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de	jour					120,00	2013			90,00	35,67		
	son instruction													

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	0,00		0,00		0,00	

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9

Axe	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE
prioritaire	2014-2020

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	2021	2021	2021	Observations
				région	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		60,00			83,00			
S	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		60,00			83,00			
F	IS20	Nombre d'actions de	Actions de		30,00			36,00			
		communication	communication								
S	IS20	Nombre d'actions de	Actions de		30,00			43,00			
		communication	communication								

(1)	ID	Indicateur	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	79,00			79,00			71,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	79,00			79,00			71,00		
F	IS20	Nombre d'actions de communication	6,00			8,00			9,00		
S	IS20	Nombre d'actions de communication	6,00			8,00			9,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	54,00			0,00			0,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	8,00			47,00			0,00		
F	IS20	Nombre d'actions de communication	9,00			0,00			0,00		
S	IS20	Nombre d'actions de communication	9,00			4,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	0,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	0,00		
F	IS20	Nombre d'actions de communication	0,00		
S	IS20	Nombre d'actions de communication	0,00		

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE
	2014-2020
Objectif	OS.22 - Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans le contexte de transfert d'autorité de gestion
spécifique	

mesure région référence référence 2023 Total Qualitative	
IR24 nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de jour 120,00 2013 90,00 78,61 son instruction	

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	85,28		86,13		87,60		95,46	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	83,00		75,60		0,00	

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE
	2014-2020
Objectif	OS.23 - Mettre en lumière l'action de l'Union Européenne à La Réunion et assurer l'information des acteurs socio-économiques et des bénéficiaires sur le programme
spécifique	

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de	Valeur de	Année de	Valeur cible	2021	2021	Observations
			région	référence	référence	2023	Total	Qualitative	
IR25	Nombre de consultations du site	Consultations		25 000,00	2013	30 000,00	2 396,00		Cet indicateur ne pouvant pas être alimenté cette année, la valeur
	Internet sur le PO FEDER à La	annuelles							correspond à la donnée consolidée pour le Comité National de Suivi
	Réunion								de fin 2021

ID	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	43 118,00		46 891,00		40 120,00		36 317,00	

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	26 205,00		13 484,00		0,00	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de
	soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 340
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	297
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier	367
autre que des subventions	
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	953
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	415

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur				Catégorie de région	2021 Cumul total	2021 Cumul - hommes	2021 Cumul - femmes	2021 Total annuel	2021 Total annuel - hommes	2021 Total annue - femmes
1	О		Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	•		**	0,00					
1	О		Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	42,90					
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	68 284 290,92					
2	О		Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	10 912,00					
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	6 828 953,50					
3	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	1 633,00					
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	154 982 977,79					
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	89 645 043,38					
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	17,00					
4	0	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	5,00					
4	0	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	5 909,00					
4	0	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M <sup>2</sup>	FEDER	Moins développées	9 537,00					
5	0		Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	7 237,00					
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	71 310 629,81					
5	I		Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	0,00					
5	0		Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0,00					
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	31 595 656,21					
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5,00					
6	0	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvele Route du Littoral (NRL)	Km	FEDER	Moins développées	0,00					
7	0		Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1 579,00					
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	103 180 826,92					
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	148 309 303,23					
8	0	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00					
8	0	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 600,00					
8	0	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	112,00					

Axe	Type	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul	2019 Cumul	2018 Cumul	Observations
prioritaire	d'indicateur						total	total	total	
1	0	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités	Full time	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
			bénéficiant d'un soutien	equivalents						
1	0	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des	Full time	FEDER	Moins développées	39,90	39,90	39,40	
			structures de recherche améliorées	equivalents						
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	55 260 652,42	34 753 871,41	27 889 143,93	
2	0	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large	Households	FEDER	Moins développées	720,00	0,00	0,00	
			bande d'au moins 30 Mbps							
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros		Moins développées	971 816,57	826 684,32	146 340,00	
3	О	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	1 011,00	976,00	549,00	correspond aux CO01 des priorités
										d'investissement 3a et 3d net de double compte
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	132 241 331,64	95 137 269,64	82 318 611,00	
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros		Moins développées	55 187 479,15	32 299 056,21	24 584 019,87	
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	4,00	4,00	4,00	
4	0	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	4,00	3,00	3,00	
4	0	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	5 653,00	5 137,00	3 777,00	
4	0	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	$M^2$	FEDER	Moins développées	9 537,00	0,00	0,00	
5	0	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure	Persons	FEDER	Moins développées	7 237,00	7 237,00	7 237,00	
			alimentation en eau							
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	51 834 469,23	26 714 840,08	14 898 249,18	
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
			environnementale						•	
5	0	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	

Axe	Type	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul	2019 Cumul	2018 Cumul	Observations
prioritaire	d'indicateur						total	total	total	
			usées en équivalent habitant							
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	303 595 514,64	265 541 860,53	263 487 953,32	
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5,00	5,00	5,00	
6	0	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvele Route du Littoral (NRL)	Km	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
7	О	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1 579,00	1 579,00	1 579,00	
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	81 957 434,96	61 739 012,16	47 868 144,96	
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	98 974 358,27	78 489 061,63	71 357 686,87	
8	0	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00	4,00	4,00	
8	0	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	240,00	240,00	240,00	
8	0	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	108,00	101,00	96,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	0	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
1	О	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	28,00	0,00	0,00	0,00
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	7 189 017,72	2 655 498,68	0,00	0,00
2	О	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
3	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	470,00	21,00	0,00	0,00
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	32 922 735,37	13 469 864,29	0,00	0,00
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	3 787 630,14	1 724 066,34	0,00	0,00
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
4	0	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
4	0	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
4	0	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M <sup>2</sup>	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
5	0	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	7 237,00	0,00	0,00	0,00
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	3 917 935,66	1 294 306,48	0,00	0,00
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
5	0	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	207 373 310,93	2 691 196,10	0,00	0,00
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5,00	0,00	0,00	0,00
6	0	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvele Route du Littoral (NRL)	Km	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
7	0	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons		11	1 300,00	0,00	0,00	0,00
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	25 763 025,25	8 201 989,35	0,00	0,00
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros		densité de population	1 562 243,02	0,00	0,00	0,00
8	О	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00	0,00	0,00	0,00
8	0	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis		Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00	0,00	0,00
8	0	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	94,00	0,00	0,00	0,00

		Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire	Valeur intermédiaire	Valeur intermédiaire	Valeur cible (2023)		Valeur cible
Axe	d'indicateur						pour 2018 - Total	pour 2018 - Hommes	pour 2018 - Femmes	- Total	(2023) -	(2023) -
prioritaire											Hommes	Femmes
1	0	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs	Full time	FEDER	Moins développées				35,00		
			dans les entités bénéficiant d'un soutien	equivalents								
1	0	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant	Full time	FEDER	Moins développées	30			130,00		
			dans des structures de recherche améliorées	equivalents								
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	28000000			144 642 103,00		
2	0	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant	Households	FEDER	Moins développées	5 839			20 000,00		
			d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps									
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	3000000			47 386 751,00		

	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
3	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	123			874,00		
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	38000000			294 489 057,00		
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	22000000			273 533 731,00		
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	4			4,00		
4	0	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	2			10,00		
4	0	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	4800			7 200,00		
4	О	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique		FEDER	Moins développées	0			140 000,00		
5	О	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau			Moins développées	20000			200 000,00		
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	30000000			200 497 045,00		
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	1			1,00		
5	0	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0			40 000,00		
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	175000000			394 600 000,00		
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5			5,00		
6	О	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvele Route du Littoral (NRL)	Km	FEDER	Moins développées				18,60		
7	0	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1800			7 000,00		
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	49000000			213 997 143,00		
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros		Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	94000000			311 942 321,31		
8	0	IS 15		RESA de 90 m ou équivalent		Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population				4,00		
8	0	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER		200			3 500,00		
8	0	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises		Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	92			100,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

### Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Moins développées	Total	144 642 103,00	71,27%	159 028 694,53	109,95%	151 915 490,94	92 232 967,97	63,77%	265
10	FEDER REACT- EU		Total	268 805 789,00	91,83%	45 869 625,33	17,06%	45 869 625,33	1 098 223,64	0,41%	21
2	FEDER	Moins développées	Total	47 386 751,00	80,00%	44 465 869,40	93,84%	44 465 869,40	10 986 906,48	23,19%	16
3	FEDER	Moins développées	Total	294 489 057,00	53,07%	414 734 952,00	140,83%	221 566 926,34	214 114 123,21	72,71%	541
4	FEDER	Moins développées	Total	273 533 731,00	57,68%	263 045 284,21	96,17%	233 799 028,13	114 080 550,51	41,71%	192
5	FEDER	Moins développées	Total	200 497 045,00	70,00%	197 692 631,81	98,60%	197 638 140,59	91 893 482,95	45,83%	95
6	FEDER	Moins développées	Total	394 599 999,00	42,31%	390 781 652,21	99,03%	390 781 652,21	323 645 905,75	82,02%	14
7	FEDER	Moins développées	Total	213 997 143,00	70,00%	206 266 569,11	96,39%	196 210 395,24	131 927 258,64	61,65%	61
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	311 942 321,00	61,00%	425 148 107,03	136,29%	292 025 313,89	208 957 686,89	66,99%	239
11	FEDER REACT- EU		Total	10 752 232,00	85,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
9	FEDER	Moins développées	Total	32 941 248,00	85,00%	32 941 248,00	100,00%	32 941 248,00	30 796 242,80	93,49%	14
Total	FEDER	Moins développées		1 602 087 077,00	58,68%	1 708 956 901,27	106,67%	1 469 318 750,85	1 009 677 438,31	63,02%	1 198
Total	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population		311 942 321,00	61,00%	425 148 107,03	136,29%	292 025 313,89	208 957 686,89	66,99%	239
Total	FEDER REACT- EU			279 558 021,00	91,57%	45 869 625,33	16,41%	45 869 625,33	1 098 223,64	0,39%	21
Total général				2 193 587 419,00	63,20%	2 179 974 633,63	99,38%	1 807 213 690,07	1 219 733 348,84	55,60%	1 458

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) no 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) no 1304/2013]

Axe prioritaire	Car	actéristiques des dépenses				Catégorisation	par dimension			Données financières					
,	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues	
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		01	FR94	8 610 609,69	8 610 609,69	3 885 108,74	1	
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		20	FR94	20 581 945,79	20 581 945,79	15 188 314,08	7	
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		22	FR94	421 834,15	421 834,15	0,00	1	
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		24	FR94	9 016 840,77	9 016 840,77	1 837 405,85	6	
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		01	FR94	28 472 716,29	28 472 716,29	26 606 734,68	4	
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		02	FR94	2 329 575,76	2 329 575,76	394 508,59	9	
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		03	FR94	9 274,00	9 274,00	7 690,91	1	
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		11	FR94	99 492,64	99 492,64	51 024,82	1	
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		13	FR94	764 624,32	764 624,32	125 825,80	1 4 25	
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		17	FR94	1 518 461,28	1 518 461,27	1 037 381,72		
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		20	FR94	15 262 383,25	15 262 383,25	2 732 489,01		
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		22	FR94	5 190 779,39	5 190 779,39	1 049 436,23	16	
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		24	FR94	11 141 639,39	11 111 852,02	4 224 935,70	23	
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		01	FR94	516 824,08	516 824,09	228 401,46	1	
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		02	FR94	248 566,47	248 566,47	160 450,80	2	
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		22	FR94	3 272 050,28	3 272 050,28	0,00	6	
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		03	FR94	5 311 111,02	4 247 042,90	4 226 952,91	12	
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		08	FR94	1 355 412,22	1 355 412,22	1 176 278,88	5	
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		10	FR94	803 353,80	456 067,68	431 666,49	5	
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		13	FR94	371 588,23	371 588,23	382 729,44	2	
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		17	FR94	2 523 965,87	1 666 397,93	2 058 260,56	11	
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		20	FR94	5 993 525,87	5 993 525,87	5 870 628,21	8	
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		24	FR94	4 996 352,33	4 603 862,17	602 084,23	14	
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		02	FR94	306 756,63	251 458,77	103 903,01	3	
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		03	FR94	501 826,32	241 375,98	500 515,52	2	
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		05	FR94	595 123,62	476 098,90	636 752,31	1	
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		06	FR94	484 434,73	339 104,31	250 537,76	1	
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		07	FR94	556 831,49	268 574,17	646 286,89	3	
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		08	FR94	303 701,30	303 701,30	262 777,55	1	
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		10	FR94	1 359 581,65	928 516,64	1 079 927,02	5	
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		12	FR94	68 640,00	54 912,00	0,00	1	
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		13	FR94	1 852 822,69	833 770,21	1 924 282,90	5	
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		17	FR94	8 219 442,65	8 219 442,65	6 149 571,93	27	
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		19	FR94	2 449 056,01	2 449 056,01	2 050 209,77	11	
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		20	FR94	6 816 869,22	4 972 174,90	4 576 602,63	14	
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		22	FR94	999 114,13	884 837,42	236 667,89	8	
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		24	FR94	1 910 629,36	1 779 802,66	412 245,46	11	
1	FEDER	Moins développées	065	01	07	07	01		22	FR94	3 790 937,84	3 790 937,84	1 124 378,22	7	
2	FEDER	Moins développées	047	01	07	07	02		13	FR94	37 125 426,91	37 125 426,91	8 504 294,59	2	
2	FEDER	Moins développées	078	01	07	07	02		18	FR94	4 041 992,47	4 041 992,47	660 445,18	8	
2	FEDER	Moins développées	078	01	07	07	02		24	FR94	102 050,00	102 050,00	0,00	1	
2	FEDER	Moins développées	079	01	07	07	02		13	FR94	316 189,44	316 189,44	87 032,25	2	
2	FEDER	Moins développées	081	01	07	07	02		20	FR94	2 880 210,58	2 880 210,58	1 735 134,46	3	
3	FEDER	Moins développées	001	01	01	01	03		07	FR94	187 407,00	74 962,80	0,00	1	
3	FEDER	Moins développées	001	01	01	01	03		14	FR94	48 942,86	24 471,43	0,00	1	
3	FEDER	Moins développées	001	01	01	07	03		03	FR94	176 887,30	88 088,35	0,00	1	
3	FEDER	Moins développées	001	01	01	07	03		07	FR94	1 898 997,36	764 797,75	0,00	3	
3	FEDER	Moins développées	001	01	01	07	03		13	FR94	123 760,00	52 629,00	0,00	1	

Axe prioritaire	Car	actéristiques des dépenses				Catégorisation	par dimension					Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues	
3	FEDER	Moins développées	001	01	01	07	03		15	FR94	405 288,00	202 643,20	0,00	1	
3	FEDER	Moins développées	001	01	01	07	03		24	FR94	300 144,00	129 960,00	0,00	1	
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		03	FR94	61 602 928,49	23 617 535,97	47 046 257,19	110	
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		06	FR94	297 860,15	148 930,08	293 152,65	1	
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		07	FR94	98 417 789,62	43 894 973,58	60 882 550,85	90	
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		10	FR94	1 713 791,29	465 635,94	541 544,32	6	
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		11	FR94	13 323 503,49	5 310 745,10	1 490 478,99	6	
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		12	FR94	32 310,00	16 155,00	0,00	1	
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		13	FR94	2 813 264,46	1 219 325,28	2 388 624,40	16	
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		15	FR94	229 147,96	135 852,18	16 390,41	2	
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		17	FR94	569 726,63	279 063,31	573 742,56	6	
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		20	FR94	44 000,00	22 000,00	40 121,57	1	
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		21	FR94	108 828,48	48 168,47	109 654,19	2	
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		24	FR94	9 325 775,64	4 627 561,59	2 555 263,48	22	
3	FEDER	Moins développées	001	03	07	07	03		16	FR94	30 000 000,00	30 000 000,00	16 562 500,00	2	
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		03	FR94	314 016,00	162 889,30	245 829,99	9	
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		07	FR94	313 686,20	154 219,50	188 459,00	9	
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		10	FR94	118 500,00	59 250,00	118 500,00	2	
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		13	FR94	147 999,00	75 978,00	79 931.00	4	
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		15	FR94	6 641 837,72	6 630 693,89	4 403 972,66	2	
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		17	FR94	36 000,00	18 000,00	36 000,00	1	
2	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		20	FR94	167 555,00	90 000,00	106 835,00	3	
2	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		21	FR94	13 350,00	6 675,00	13 350,00	1	
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		24	FR94	23 776 045,33	22 856 137,36	15 700 764,62	81	
3	FEDER	Moins développées	072	01	07	01	03		17	FR94	5 118 196,03	5 118 196,03	518 927,49	4	
3	FEDER	Moins développées	074	01	07	07	03		15	FR94	106 052 691,87	32 339 880,26	33 438 968,01	51	
3	FEDER	Moins développées	074	01	07	07	03		18	FR94	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	2	
3	FEDER	Moins développées	075	01	07	07	03		15	FR94	26 148 737,69	26 148 737,69	22 935 608,09	10	
3	FEDER	Moins développées	082	01	01	07	03		13	FR94	187 883,23	75 153,29	0,00	10	
3	FEDER	**	082	01	07	07	03		04	FR94	71 235,62	35 617.81	0.00	1	
3		Moins développées	082	01	07	07	03		07	FR94	150 481,11	65 472,50	0.00	2	
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		13	FR94			-,	36	
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		14	FR94	6 818 494,00 88 997,50	3 084 085,48 44 498,75	3 202 851,93 8 197,50	30	
3	FEDER FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		15	FR94		9 825,90	0,00	2	
3		Moins développées	082	-							19 651,79			14	
3	FEDER	Moins développées		01	07	07	03		24	FR94	989 860,14	824 969,63	507 365,27	2	
3	FEDER	Moins développées	102	01	01	07	03		15	FR94	267 298,08	133 649,04	0,00	_	
3	FEDER	Moins développées	102	01	07	07	03		03	FR94	1 166 206,44	504 711,34	0,00	6	
3	FEDER	Moins développées	102	01	07	07	03		07	FR94	675 824,20	301 973,06	0,00	3	
3	FEDER	Moins développées	102	01	07	07	03		13	FR94	882 261,41	359 865,50	0,00	5	
3	FEDER	Moins développées	102	01	07	07	03		15	FR94	916 707,08	429 366,14	0,00	3	
3	FEDER	Moins développées	102	01	07	07	03		24	FR94	2 031 083,83	913 581,84	108 282,04	12	
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04		10	FR94	11 974 200,28	7 175 953,68	12 635 125,33	61	
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04		17	FR94	786 560,25	471 936,15	920 431,86	5	
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04		18	FR94	11 505,90	11 505,90	11 505,90	1	
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		03	FR94	260 531,94	91 186,17	0,00	2	
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		10	FR94	20 943 513,24	14 195 541,48	12 561 768,62	35	
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		14	FR94	807 165,86	380 646,78	914 394,17	2	
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		17	FR94	533 688,00	186 790,80	240 887,86	2	
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		20	FR94	566 697,50	198 344,15	604 802,50	3	
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		22	FR94	718 333,00	251 416,55	585 066,21	1	
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		24	FR94	1 700 997,07	1 271 954,52	12 852,41	6	
4	FEDER	Moins développées	011	01	07	07	04		10	FR94	22 182 948,45	8 093 450,83	11 885 248,55	8	
4	FEDER	Moins développées	012	01	07	01	04		10	FR94	2 722 104,00	1 633 262,40	1 353 861,59	1	

Axe prioritaire	Car	ractéristiques des dépenses				Catégorisation	par dimension				Données financières			
p	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		10	FR94	36 217 271,31	36 217 271,31	3 110 914,48	4
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		18	FR94	32 200 447,70	32 200 447,70	2 911 930,10	14
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		22	FR94	304 126,50	304 126,50	598 739,61	1
4	FEDER	Moins développées	036	01	07	07	04		12	FR94	71 900,00	71 900,00	72 305,81	1
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	01	04		12	FR94	68 724 816,78	68 724 816,78	50 773 128,27	21
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	01	04		18	FR94	30 073 356,80	30 073 356,80	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	01	04		24	FR94	10 767 685,26	10 767 685,26	0,00	5
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	07	04		12	FR94	6 671 883,00	6 671 883,00	3 960 182,69	6
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	07	04		24	FR94	1 090 000,00	1 090 000,00	667 337,35	1
4	FEDER	Moins développées	090	01	07	07	04		22	FR94	13 452 294,41	13 452 294,41	9 971 073,20	10
4	FEDER	Moins développées	090	01	07	07	04		24	FR94	263 256,96	263 256,96	288 994,00	1
5	FEDER	Moins développées	017	01	07	07	06		11	FR94	188 681,60	188 681,60	0,00	1
5	FEDER	Moins développées	018	01	07	07	06		22	FR94	3 069 144,80	3 069 144,80	0,00	2
5	FEDER	Moins développées	020	01	07	07	06		11	FR94	109 026 612,21	109 026 612,21	47 197 688,38	14
5	FEDER	Moins développées	085	01	07	07	06		22	FR94	8 095 946,77	8 041 455,55	5 580 595,66	36
5	FEDER	Moins développées	087	01	07	07	05		12	FR94	10 665 448,10	10 665 448,10	9 994 430,19	7
5	FEDER	Moins développées	087	01	07	07	05		22	FR94	1 449 249,23	1 449 249,23	486 686,58	2
5	FEDER	Moins développées	089	01	07	07	06		11	FR94	179 840,00	179 840,00	104 224,00	1
5	FEDER	Moins développées	093	01	07	07	06		15	FR94	53 231 077,73	53 231 077,73	28 292 139,56	29
5	FEDER	Moins développées	094	01	07	07	06		15	FR94	11 786 631.37	11 786 631.37	237 718.58	3
6	FEDER	Moins développées	036	01	07	07	07		12	FR94	390 781 652,21	390 781 652,21	323 645 905,75	14
7	FEDER	Moins développées	049	01	07	07	10		19	FR94	25 423 690,91	25 423 690,91	19 113 952,38	4
7	FEDER	Moins développées	050	01	07	07	10		19	FR94	32 611 679,75	32 611 679,75	25 742 957,10	2
7	FEDER	Moins développées	051	01	07	07	10		19	FR94	81 927 092,65	81 927 092,65	44 424 081,74	6
7	FEDER	Moins développées	053	01	07	07	09		20	FR94	21 832 839,91	17 600 495,10	16 876 556,15	5
7	FEDER	Moins développées	053	01	07	07	09		21	FR94	8 733 333,32	4 366 666,66	6 900 722,20	2
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		18	FR94	632 603,18	632 603,18	529 187,61	9
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		21	FR94	780 249,92	624 199,94	358 945,10	1
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		24	FR94	4 440 024,41	4 261 823,59	345 464,79	7
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		15	FR94	215 579,02	215 579,02	224 304,86	1
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		21	FR94	12 039 921,16	12 039 921,16	9 363 422,25	9
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		24	FR94	11 018 054,14	9 895 142,54	6 524 557,16	10
7	FEDER	Moins développées	112	01	07	07	09		20	FR94	6 611 500,74	6 611 500,74	1 523 107,30	5
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	038	01	07	07	07		12	FR94	146 626 022,00	82 365 625,63	46 535 176,31	3
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	040	01	07	07	07		12	FR94	42 498 809,42	42 498 809,42	5 386 552,69	6
8	FEDER		072	01	07	01	03		17	FR94	39 302 530,61	34 629 662,68	53 439 151,56	12
8	FEDER		087	01	01	07	05		22	FR94	8 272 800,00	8 272 800,00	0,00	1
8	FEDER		087	01	07	07	05		22	FR94	49 837 651,66	49 837 651,66	23 729 993,70	15
8	FEDER		087	01	07	07	05		24	FR94	6 700 000,00	6 700 000,00	1 125 004,90	1
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		03	FR94	44 797 410,28	24 140 561,56	30 574 293,66	77
8	FEDER		098	01	07	07	03		07	FR94	84 626 427,38	42 336 975,10	45 926 327,61	119

Axe prioritaire	Car	actéristiques des dépenses				Catégorisation	par dimension				Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
8	FEDER	septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		08	FR94	1 588 267,68	794 133,84	1 564 692,77	1
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		24	FR94	898 188,00	449 094,00	676 493,69	4
10	FEDER REACT- EU		013	01	07	07	13		24	FR94	668 867,00	668 867,00	0,00	1
10	FEDER REACT- EU		021	01	07	07	13		11	FR94	2 521 706,43	2 521 706,43	0,00	2
10	FEDER REACT- EU		051	01	07	07	13		19	FR94	13 243 806,56	13 243 806,56	0,00	6
10	FEDER REACT- EU		053	01	07	07	13		24	FR94	7 373 000,00	7 373 000,00	0,00	1
10	FEDER REACT- EU		072	01	02	07	13		24	FR94	6 307 731,23	6 307 731,23	0,00	1
10	FEDER REACT- EU		075	01	07	07	13		15	FR94	6 809 998,10	6 809 998,10	0,00	1
10	FEDER REACT- EU		087	01	07	07	13		22	FR94	2 382 310,00	2 382 310,00	0,00	2
10	FEDER REACT- EU		087	01	07	07	13		24	FR94	4 420 597,93	4 420 597,93	0,00	3
10	FEDER REACT- EU		090	01	07	07	13		22	FR94	1 253 139,00	1 253 139,00	1 098 223,64	2
10	FEDER REACT- EU		090	01	07	07	13		24	FR94	454 128,00	454 128,00	0,00	1
10	FEDER REACT- EU		094	01	07	07	13		23	FR94	434 341,08	434 341,08	0,00	1
9	FEDER	Moins développées	121	01	07	07			18	FR94	19 155 632,43	19 155 632,43	17 993 763,36	10
9	FEDER	Moins développées	121	01	07	07			24	FR94	12 611 743,37	12 611 743,37	11 785 864,53	1
9	FEDER	Moins développées	122	01	07	07			18	FR94	160 500,00	160 500,00	127 250,00	2
9	FEDER	Moins développées	123	01	07	07			18	FR94	1 013 372,20	1 013 372,20	889 364,91	1
11	FEDER REACT- EU		121	01	07	07			24	FR94				

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	10	0,00		0,00	
coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	11	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus	4	0,00		0,00	

par le FEDER			
coûts éligibles pour un	5 0,00	0,00	
soutien au titre du			
FSE, mais soutenus			
par le FEDER			
coûts éligibles pour un	6 0,00	0,00	
soutien au titre du			
FSE, mais soutenus			
par le FEDER			
coûts éligibles pour un	7 0,00	0,00	
soutien au titre du			
FSE, mais soutenus			
par le FEDER			
coûts éligibles pour un	8 0,00	0,00	
soutien au titre du			
FSE, mais soutenus			
par le FEDER			
coûts éligibles pour un	9 0,00	0,00	
soutien au titre du			
FSE, mais soutenus			
par le FEDER			

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)

Montant des dépenses qu'il est	Part de la dotation totale (participation de	Dépenses éligibles	Part de la dotation totale (participation de
envisagé de supporter en	l'Union et nationale) allouée au programme du	supportées en dehors de	l'Union et nationale) allouée au programme du
dehors de l'Union au titre des	FSE ou part du FSE dans un programme multi-	l'Union déclarées par le	FSE ou part du FSE dans un programme multi-
objectifs thématiques 8 et 10	fonds [1/dotation totale (contribution de	bénéficiaire à l'autorité	fonds [3/dotation totale (contribution de
sur la base des opérations	l'Union et nationale) allouée au programme du	de gestion (en euros)	l'Union et nationale) allouée au programme du
retenues (en euros)	FSE ou part du FSE dans un programme multi-		FSE ou part du FSE dans un programme multi-
	fonds*100]		fonds*100]

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

#### 1. Mise en œuvre du plan d'évaluation du programme

Conformément à l'article 56-3 du règlement 1303/2013 portant dispositions communes, « l'autorité de gestion veille à ce que des évaluations de chaque programme soient effectuées, y compris des évaluations visant à en évaluer l'efficacité, l'efficience et l'impact, sur la base du plan d'évaluation, et que chacune de ces évaluations fasse l'objet d'un suivi correct, conformément aux règles spécifiques de chaque Fonds ».

Le Plan d'évaluation du PO FEDER a été établi au cours de l'année 2015 et soumis à l'approbation de la Commission dans les délais prévus par le règlement cadre et validé par le Comité National de Suivi du 07 octobre 2015.

#### 1. Evaluations menées sur le programme

En 2018, l'Autorité de gestion a mené une évaluation à mi-parcours de mise en œuvre couvrant tous les axes du programme.

En 2019 une évaluation thématique d'impact à mi-parcours a été conduite sur les axes 1, 3 et 8 sur la problématique de l'innovation et compétitivité des entreprises.

Dans la continuité des réalisations précédentes, l'Autorité de gestion poursuit les travaux sur les autres champs d'intervention du PO. En 2020, le Comité Régional d'Evaluation a ainsi été consulté pour l'examen du cahier des charges de l'étude visant l'évaluation d'impact certaines les priorités d'investissements (Pi 1a, 2a, 4c, 5b, 6c, 6d, 9a, 9b et 10a).

#### 1. Prochaine étape en matière d'évaluation

Les priorités qui feront l'objet d'une évaluation ont été regroupées pour permettre une consultation en plusieurs lots :

- Lot 1 : Infrastructures de recherche et stratégie numérique,
- Lot 2 : Economie sobre en carbone, Mobilité durable,
- Lot 3 : Adaptation au changement climatique, Gestion des ressources, Valorisation du patrimoine,

• Lot 4 : Education/formation, Services à la population.

Ces travaux prendront en compte à la fois de la persistance de la crise sanitaire, de la nécessité de disposer d'un nombre significatif de dossiers soldés, et de la quasi intégralité des dossiers préprogrammés.

Enfin, il importe de rappeler et conformément à l'article 114-2 du règlement 1303/2013 portant dispositions communes, l'Autorité de gestion devra soumettre à la Commission Européenne, « un rapport résumant les résultats des évaluations effectuées pendant la période de programmation et les principaux résultats et réalisations du programme opérationnel, en fournissant des observations sur les informations transmises ». Suivant la règlementation, ce document, sera transmis à la Commission, *via* SFC, au plus tard le 31 décembre 2022.

N.T.	E 1	D 1	D 11 /		1 12 /	T 197 1 42	Ob.:4:64b./	TEL S	C + + +:
Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	A l'annee	Type d'evaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations

# 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

`	D 111		1 /	1	1				1		•
<b>a</b>	Problemes	entravant	la rea	alisation	dii	programme	ains	1 ane	les m	resures	nrises
u	, i i doi cilies	ciitiavaiit	iu i ci	ansacion	uu	programme	ullib	ı quc	105 11	icsarcs	pribes

Voir le document joint en annexe au RAMO

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles son
suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues
le cas échéant.

## 7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

I I landification du musquamus et de la muionité ou de la magnue au titus desse	and an acution doe
I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desq Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y com	
dans le cadre des Fonds ESI	pris ic ou ics rollus,
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un	3 - AMELIORER
programme relevant des Fonds ESI	LA
programme relevant des ronds Est	COMPETITIVITE
	DES
	ENTREPRISES
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe	FEDER
prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement	03 - Renforcer la
(UE) nº 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	compétitivité des
	petites et
	moyennes
	entreprises, du
	secteur agricole
	(pour le
	FEADER) et du
	secteur de la
	pêche et de
	l'aquaculture
	(pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	24 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'in	 
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI	
apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	17 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments finar	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	œuvre [article 40,
5. Nom de l'instrument financier	La Financière Région Réunion
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Île de la Réunion
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou	Non
e	INOII
indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE), nº 1303/2013, et bénéficient de contributions de programmes	
règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes	
relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	D(1(4:- 1
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou	Délégation des
transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	tâches d'exécution,
l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes	par l'attribution

relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de	
gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les	
investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à	
l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38,	Bloc financier
paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE)	séparé
nº 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38,	
paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme	
de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc	
financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et	t, le cas échéant, de
l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, para	agraphe 1, points a),
b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c),	
nº 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38,	Fonds européen
paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) nº 1303/2013:	d'investissement
personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en	
œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds	
européen d'investissement; institution financière internationale dont un État	
membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité	
juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de	
droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des	
tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Fonds Européen
	d'Investissement
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme	37 B AVENUE JF
mettant en œuvre l'instrument financier	KENNEDY L-
	2968
	LUXEMBOURG
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier:	Désignation de la
passation de marché public; autre procédure	BEI, du FEI ou des
	institutions
	financières
10.1 Description de Herrier (1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.	internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en	
œuvre l'instrument financier	
12 D-4- 4i	10 / 2017
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en	12 sept. 2017
œuvre l'instrument financier	
œuvre l'instrument financier  IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou	mesure, versées à
œuvre l'instrument financier  IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion	mesure, versées à
œuvre l'instrument financier  IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	mesure, versées à payés [article 46,
œuvre l'instrument financier  IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de	mesure, versées à n payés [article 46,
ceuvre l'instrument financier  IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	mesure, versées à payés [article 46,
œuvre l'instrument financier  IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	mesure, versées à payés [article 46, 50 000 000,00 24 000 000,00
ceuvre l'instrument financier  IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	mesure, versées à payés [article 46,

n EUD) (facultatif)	0.0
n EUR) (facultatif) (en EUR) (facultatif)	0,0
P (en EUR) (facultatif)	0,000 000,0
es contributions du programme versées à l'instrument financier 50	000 000,0
1 4 1 4 1 5 1 501 ( 5110) 24	000 000 0
	000 000,0
	000 000,0
de cohésion (en EUR)	0,0
n EUR)	0,0
(en EUR)	0,0
P (en EUR)	0,0
total du cofinancement national (en EUR) 26	000 000,0
nt total du financement national public (en EUR) 26	000 000,0
nt total du financement national privé (en EUR)	0,0
es contributions du programme versées à l'instrument financier	0,0
itiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
des coûts et frais de gestion payés par les contributions du 2	029 523,8
R)	
	872 332,4
ation sur la base de la performance (en EUR)	157 191,4
nins et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à	
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier	(y compri
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier nt en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du	(y compri ı règlemen
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier et en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du	(y compri
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier et en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du l  trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année	(y compri ı règlemen
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier nt en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du l  trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année  nt financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de	(y compri ı règlemen
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier et en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du l trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année en liquidation.	(y compri ı règlemen Ou
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier et en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du l trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année en financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de liquidation.  utres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'	(y compri ı règlemen Ou instrumen
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier nt en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année nt financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de liquidation.  utres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'oces du programme reversées aux instruments financiers à	(y compri ı règlemen Ou instrumen partir de
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier et en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année en liquidation.  Lettrument gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'arces du programme reversées aux instruments financiers à sés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différe	(y compri ı règlemen Ou instrumen partir de encié visé :
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier et en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du le trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année en liquidation.  utres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'acces du programme reversées aux instruments financiers à sés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différe valeur des investissements en capital, par rapport aux années p	(y compri ı règlemen Ou instrumen partir de encié visé :
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier et en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du l'trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année en liquidation.  Sutres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'orces du programme reversées aux instruments financiers à sés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différe valeur des investissements en capital, par rapport aux années paphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	y compri règlemen Ou instrumen partir de encié visé s précédente
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier et en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du le trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année en liquidation.  utres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'acces du programme reversées aux instruments financiers à sés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différe valeur des investissements en capital, par rapport aux années p	y compri règlemen Ou instrumen partir de encié visé s précédente
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier nt en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du le trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année en tiquidation.  Tutres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'arces du programme reversées aux instruments financiers à sés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différe valeur des investissements en capital, par rapport aux années paphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  s gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument	instrumen partir de encié visé :  4 515,4
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier et en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du le trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année en liquidation.  utres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'orces du programme reversées aux instruments financiers à sés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différe valeur des investissements en capital, par rapport aux années paphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  s gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument essources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément	instrumen partir de encié visé  4 515,4
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier et en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année et a liquidation.  utres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'orces du programme reversées aux instruments financiers à sés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différe valeur des investissements en capital, par rapport aux années paphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  s gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument essources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément et 44	instrument de encié visé précédente 4 515,4
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier et en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année en liquidation.  Lutres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'acces du programme reversées aux instruments financiers à sés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différe valeur des investissements en capital, par rapport aux années paphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  Is gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument es gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument et 44  Espayés pour le traitement différencié des investisseurs agissant	instrumen partir de encié visé 4 515,4
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier et en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du le trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année en liquidation.  The gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'aces du programme reversées aux instruments financiers à sés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différe valeur des investissements en capital, par rapport aux années paphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013] s gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument essources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément et 44  s payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant incipe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de	instrumen partir de encié visé 4 515,4
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier et en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du le trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année en liquidation.  utres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'orces du programme reversées aux instruments financiers à sés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différe valeur des investissements en capital, par rapport aux années paphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013] es gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument essources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément et 44 es payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant incipe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de tien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à	instrumen partir de encié visé 4 515,4
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier nt en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année nt financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de a liquidation.  utres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'oces du programme reversées aux instruments financiers à sés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différe valeur des investissements en capital, par rapport aux années paphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  s gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument essources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément et 44  s payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant incipe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de tien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à niveau du bénéficiaire final (en EUR)	instrument partir de encié visé dencié visé 0,0
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier nt en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du trument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année nt financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de a liquidation.  utres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'oces du programme reversées aux instruments financiers à sés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différe valeur des investissements en capital, par rapport aux années paphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013] s gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument es gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument des conformément des des l'économie de marché qui fournissent les moyens de tien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à niveau du bénéficiaire final (en EUR) s payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés	instrument partir de encié visé dencié visé 0,0
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier ent en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du l'année l'année en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du l'année l'année en capital par les Fonds ESI à l'ances du programme reversées aux instruments financiers à sées aux articles 43 et 44, montants utilisées pour le traitement différe valeur des investissements en capital, par rapport aux années paphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013 [s gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument est 44 [s payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant incipe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de tien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à niveau du bénéficiaire final (en EUR) [s payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	instrumen partir de encié visé : 0,00 0,00
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier ent en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du l'année l'année en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du l'année ent financier était toujours opérationnel à la fin de l'année en liquidation.  **utres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'acces du programme reversées aux instruments financiers à sées aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différe valeur des investissements en capital, par rapport aux années paphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  se gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument est 44  se payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant incipe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de tien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à niveau du bénéficiaire final (en EUR)  se payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  tts destinés à la compensation des pertes dans le montant	(y compri ı règlemen Ou instrumen partir de encié visé :
phe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le UR)  de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier ent en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du l'année l'année en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du l'année en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du l'année en capital par les Fonds ESI à l'ances du programme reversées aux instruments financiers à sées aux articles 43 et 44, montants utilisées pour le traitement différe valeur des investissements en capital, par rapport aux années paphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013] es gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument est 44 es payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant incipe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de tien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à niveau du bénéficiaire final (en EUR) es payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	instrumen partir de encié visé : 0,00 0,00

active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments	
financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté o	des investissements
réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et partici	pations [article 46,
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instru	ıment financier (en
EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord	26 000 000,00
de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	
EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord	0,00
de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
[uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)]	
(en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument	26 000 000,00
financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	26 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument	0,00
financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1,	
point c)] (en EUR)	

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013	en œuvre [article 46,
5. Nom de l'instrument financier	Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	La Financière Région Réunion
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, m participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou au combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, parag (UE) n° 1303/2013	tres formes de soutien
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non

9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention,	
bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à	
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38,	Bloc financier séparé
paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE)	
nº 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38,	
paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en	
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financie	
l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, j	
b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point	c), du réglement (UE)
nº 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38,	Organisme
paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE)	accomplissant
nº 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées	directement des tâches
s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne	d'exécution
d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière	
internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement	
public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à	
titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de	
gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les	
garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	APICAP
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme	2 rue Goethe 75116
mettant en œuvre l'instrument financier	Paris France
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	Autres
financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en	AMI établi par le FEI
œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en	5 nov. 2018
œuvre l'instrument financier	
	ou mesure, versées à
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité	
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de ges	
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	tion payés [article 46,
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de	tion payés [article 46,
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	10 000 000,00
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	10 000 000,00 4 800 000,00
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	10 000 000,00 4 800 000,00 4 800 000,00
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	10 000 000,00 4 800 000,00 4 800 000,00 0,00
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	10 000 000,00 4 800 000,00 4 800 000,00 0,00 0,00
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)  14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	10 000 000,00 4 800 000,00 4 800 000,00 0,00 0,00 0,00
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	10 000 000,00 4 800 000,00 4 800 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)  14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	10 000 000,00 4 800 000,00 4 800 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)  14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)  14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	10 000 000,00 4 800 000,00 4 800 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)  14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)  14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument	

15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)   0.00     15.1.3. dont FESE (en EUR)   0.00     15.1.5. dont FEAMP (en EUR)   0.00     15.1.5. dont FEAMP (en EUR)   0.00     15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)   5.200 000,00     15.2. 1. dont montant total du financement national public (en EUR)   5.200 000,00     15.2. 1. dont montant total du financement national public (en EUR)   0.00     15.2. 1. dont montant total du financement national privé (en EUR)   0.00     15.2. 2. dont montant total du financement national privé (en EUR)   0.00     16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)   700 186,00     17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)   700 186,00     17. Adont rémunération de base (en EUR)   700 186,00   707 5,00     18. Coûts ou frais de gestion capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UF) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   70 77 5,00     19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UF) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70	15.1.3. dont FSE (en EUR)	0.00
15.1.4. dont Feader (en EÜR)   0,00   15.1.5. dont FEAMP (en EUR)   5 200 000,00   15.2. dont montant total du ofinancement national (en EUR)   5 200 000,00   15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)   5 200 000,00   15.2.2. dont montant total du financement national proble (en EUR)   0,00   15.2.2. dont montant total du financement national proble (en EUR)   0,00   16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument   0,00   17. Montant total des coots et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)   700 186,00   17. Montant total des coots en EUR)   609 411,00   17. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)   90 775,00   18. Coûts ou frais de gestion capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   90 8 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9		<u> </u>
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)   5.200 n00,00   15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)   5.200 000,00   15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)   5.200 000,00   15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)   0,00   16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)   700 186,00   17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)   609 411,00   17.1. dont rémunération de base (en EUR)   609 411,00   17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)   90 775,00   18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UF) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   21. Apports de terrains ct/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier proirité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013   22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier   22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier   22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier   22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier   22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier   22.1. Adont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	15.1.4 dont Ecodor (on EUD)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)   5 200 000,00     15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)   5 200 000,00     15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)   0,00     16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans les cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)   700     17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)   609 411,00     17.1. dont rémunération de base (en EUR)   609 411,00     17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)   90 775,00     18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)     19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garantics capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)     20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)     21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)     V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou cngagé pour les contrats de garantie, sen l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013     22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier     22. Colume l'instrument financier     22. Colume l'instrument financier     22. Colume l'instrument total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, pa		0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)   5.20 000,00     15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)   0,00     16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)   17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)   609 411,00     17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)   90 775,00     18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   90 80     19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrast de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure   article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013   (uniquement pour les contraits de garantie, par l'instrument financier   2.2. Colinvestissement dans les bénéficiaires finaux, par programme espagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)   1 692 151,11   25. Montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)   1 692 151,11   25. Montant total	15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	,
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)  16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)  17.1. dont rémunération de base (en EUR)  17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)  18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéticiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 42, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (els l'aliancier produit financier avec les bénéficiaires finaux (els l'aliancier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1589 617,37  25. 1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1589 617,37  25. 1. dont FEDER (en EUR)  25. 1. dont Fonds de cohésion (en	15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	5 200 000,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)   700 186,00 programme (en EUR)   700 186,00 programme (en EUR)   609 411,00 17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)   90 775,00 18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   90 80 100 100 100 100 100 100 100 100 100	15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	5 200 000,00
financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)  17.1. dont rémunération de base (en EUR)  17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)  18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 1, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  16. 692 151,11  25. Montant total des contributions de programme versées aux bénéficiaires (3 311 702,86 finaux, par produit (en EUR)  25.1.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  15.89 617,37  25.1.2. dont FEDER (en EUR)  15.89 617,37  25.1.1. dont FEDER (en EUR)	15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)   609 411.00     17.1. dont rémunération de base (en EUR)   609 411.00     17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)   90 775.00     18. Coûts ou frais de gestion capitalisés confornément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)     19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garantics capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)     20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)     21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)     22. Nomiant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013     22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier     22. Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ille de la Réunion     22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)     24.1. dont montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux (en EUR)     24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)     1 692 151,11     25. Montant total des contributions de programme versées aux bénéficiaires finaux, qua produit (en EUR)     25.1.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)     1 589 617,37     25.1.1. don	16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument	0,00
programme (en EUR)   17.1. dont rémunération de base (en EUR)   609 411,00   17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)   90 775,00   18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   21. Apports de terrains ct/ou d'immcubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   22. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure larticle 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013   22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier   2.2. Colinvestissement en haut de bilan :  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier   2.2. Colinvestissement en haut de bilan :  23. L'adminimation   2.2. Colinvestissement en la l'article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013   22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier   2.2. Colinvestissement en haut de bilan :  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)   1 692 151,11   25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)   1 589 617,37	financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)   17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)   90 775,00	17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du	700 186,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)  18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 692 151,11  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux (en EUR)  25.1.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 589 617,37  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  1 589 617,37  25.1.2. dont FEDER (en EUR)	programme (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  22. Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 692 151,11  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  1 589 617,37  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  1 589 617,37  25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	17.1. dont rémunération de base (en EUR)	609 411,00
paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier  22.2. Co-Investissement en haut de bilan: ESSOR PME Ile de la Réunion  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier  22.2. Co-Investissement en haut de bilan: ESSOR pME Ile de la Réunion  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier  23. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  25. Montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions de prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25. I. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. I. dont FEDER (en EUR)  25. I. dont FEDER (en EUR)  25. I. dont FEDER (en EUR)	17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	90 775,00
final) (en EUR)   19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013    22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier   2.2. Colivestissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion   2.2. Colivestissement en haut de bilan : ESSOR pme Ile de la Réunion   2.2. Colivestissement en haut de bilan : ESSOR pme Ile de la Réunion   2.2. Colivestissement en haut de bilan : ESSOR pme Ile de la Réunion   2.2. Colivestissement en haut de bilan : ESSOR pme Ile de la Réunion   2.2. Colivestissement en haut de bilan : ESSOR pme Ile de la Réunion   2.2. Colivestissement en haut de bilan : ESSOR pme Ile de la Réunion   2.2. Colivestissement en haut de bilan : ESSOR pme Ile de la Réunion   2.2. Colivestissement en haut de bilan : ESSOR pme Ile de la Réunion   2.2. Colivestissement en haut de bilan : ESSOR pme Ile de la Réunion   2.2. Colivestissement en haut de bilan : ESSOR pme Ile de la Réunion   2.2. Colivestissement en haut de bilan : ESSOR pme Ile de la Réunion   2.2. Colivestissement en haut de bilan : ESSOR pme Ile de la Réunion   2.2. Colivestissement en haut de bilan : ESSOR pme Ile de la Réu	18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42,	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  22. Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25. I. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. I. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. I. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. I. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. I. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. I. dont Fonds de cohésion (en EUR)		
capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  22. Co-Investissement en haut de bilan: ESSOR PME Ile de la Réunion  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25. Montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. I. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. I. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. I. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. I. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. I. dont Fonds de cohésion (en EUR)	final) (en EUR)	
(UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]   22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier   2.2. Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME II et le la Réunion     22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier   Actions     24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)   1 692 151,11     25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)   1 589 617,37     25.1.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)   1 589 617,37     25.1.2. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)   1 589 617,37     25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)   0,00	19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties	
(UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)   V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]   22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier   2.2. Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME II et le la Réunion     22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier   Actions     24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)   1 692 151,11     25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)   1 589 617,37     25.1.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)   1 589 617,37     25.1.2. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)   1 589 617,37     25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)   0,00	capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement	
suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 692 151,11  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont Fonds de cohésion (en EUR)		
suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 692 151,11  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont Fonds de cohésion (en EUR)	20. Montant des contributions du programme pour les investissements de	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 692 151,11  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 589 617,37  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  1 589 617,37  25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)		
conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)  V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont FEDER (en EUR)  1 589 617,37  25.1. dont Fonds de cohésion (en EUR)	du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)  V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont FEDER (en EUR)  1 589 617,37  25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24. 1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 692 151,11  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 589 617,37  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  0,00	conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013	
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  1 589 617,37  25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  0,00	( : 1 ( EIID)	
dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 692 151,11  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 589 617,37  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  0,00		éfice des bénéficiaires
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén	
Investissement en haut de bilan: ESSOR PME Ile de la Réunion  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier Actions  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 692 151,11  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 589 617,37  25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité	er pour investissement
haut de bilan: ESSOR PME Ile de la Réunion  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier Actions  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 692 151,11  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 589 617,37  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité	er pour investissement
ESSOR PME Ile de la Réunion  22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	er pour investissement é ou mesure [article 46,
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	er pour investissement é ou mesure [article 46,
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 692 151,11  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 589 617,37  25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	er pour investissement é ou mesure [article 46, 2.2. Co- Investissement en haut de bilan :
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 589 617,37  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	er pour investissement é ou mesure [article 46, 2.2. Co- Investissement en haut de bilan :
garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 692 151,11  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 589 617,37  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	er pour investissement é ou mesure [article 46, 2.2. Co- Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la
les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 692 151,11  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 589 617,37  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	er pour investissement é ou mesure [article 46, 2.2. Co- Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 589 617,37  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	er pour investissement é ou mesure [article 46,  2.2. Co- Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion Actions
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 589 617,37  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec	er pour investissement é ou mesure [article 46,  2.2. Co- Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion Actions
finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 589 617,37  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec	er pour investissement é ou mesure [article 46,  2.2. Co- Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion Actions
dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 589 617,37  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  1 589 617,37  25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	er pour investissement é ou mesure [article 46,  2.2. Co- Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion  Actions  3 525 314,82
finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  1 589 617,37  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  1 589 617,37  25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	er pour investissement é ou mesure [article 46,  2.2. Co- Investissement en haut de bilan: ESSOR PME Ile de la Réunion Actions  3 525 314,82
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)1 589 617,3725.1.1. dont FEDER (en EUR)1 589 617,3725.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires	er pour investissement é ou mesure [article 46,  2.2. Co- Investissement en haut de bilan: ESSOR PME Ile de la Réunion Actions  3 525 314,82
25.1.1. dont FEDER (en EUR)       1 589 617,37         25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)       0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou,	er pour investissement é ou mesure [article 46,  2.2. Co- Investissement en haut de bilan: ESSOR PME Ile de la Réunion Actions  3 525 314,82
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires	er pour investissement é ou mesure [article 46,  2.2. Co- Investissement en haut de bilan: ESSOR PME Ile de la Réunion Actions  3 525 314,82
	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	er pour investissement é ou mesure [article 46,  2.2. Co- Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion  Actions  3 525 314,82
	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	er pour investissement é ou mesure [article 46,  2.2. Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion Actions  3 525 314,82  1 692 151,11 3 311 702,86
0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	er pour investissement é ou mesure [article 46,  2.2. Co- Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion  Actions  1 692 151,11 3 311 702,86  1 589 617,37 1 589 617,37
25.1.4. dont Feader (en EUR)	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	er pour investissement é ou mesure [article 46,  2.2. Co- Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion  Actions  1 692 151,11 3 311 702,86  1 589 617,37 1 589 617,37
25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 0,00	V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bén finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier  24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)  24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)  25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  25.1.1. dont FEDER (en EUR)  25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  25.1.3. dont FSE (en EUR)	er pour investissement é ou mesure [article 46,  2.2. Co- Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion  Actions  3 525 314,82  1 692 151,11 3 311 702,86  1 589 617,37 1 589 617,37 0,00 0,00

25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 722 085,49
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-	7
participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux,	
par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou	7
de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des	
bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit	7
financier	
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	7
29.2.1. dont micro-entreprises	7
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'in	strument financier (en
EUR)	`
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au	1 722 085,49
niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	,
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 722 085,49
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au	0,00
niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de	
l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	nt
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	1,60
participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de	,
financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les	1,88
prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits	
financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers	0,00
des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations,	
par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	3 533 344,86
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès acco	omplis dans sa mise en
place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrumen	-
l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2	
(UE) nº 1303/2013]	,,
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de	Oui
l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de	
référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond	ds ESI à l'instrument
financier, ressources du programme reversées aux instruments fin	
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traite	<u>-</u>
13 (1) 42 1:	/ / / 1

[article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]

l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes

0,00	35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)
775 342,00	36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)
775 342,00	36.1 dont remboursements de capital (en EUR)
0,00	36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)
0,00	37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44
0,00	37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)
0,00	37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)
0,00	37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)
é des investissements	VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escomp
	réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et par
<b>F</b> [ 1,	paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013
trument financier (en	
trument financier (en	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'ins
trument financier (en 5 200 000,00	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'ins EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument
	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'ins EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)  38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38,
5 200 000,00	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'in EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)  38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à
5 200 000,00	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'insEUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)  38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)
5 200 000,00 0,00 5 200 000,00 5 200 000,00	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'ins EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)  38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)  38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)
5 200 000,00	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'insEUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)  38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)
5 200 000,00 0,00 5 200 000,00 5 200 000,00 0,00 0,00	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'in EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)  38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)  38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)  38.2.2. dont contributions privées (en EUR)  38.2.3. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de
5 200 000,00  0,00  5 200 000,00  5 200 000,00  0,00  0,00  de la priorité ou de la	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'insEUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)  38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)  38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)  38.2.2. dont contributions privées (en EUR)  38.2.3. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)
5 200 000,00  0,00  5 200 000,00  5 200 000,00  0,00  0,00  de la priorité ou de la	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'ins EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)  38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)  38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)  38.2.2. dont contributions privées (en EUR)  38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs
5 200 000,00  5 200 000,00  5 200 000,00  0,00  0,00  0,00  de la priorité ou de la 303/2013]	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'in EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)  38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)  38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)  38.2.2. dont contributions privées (en EUR)  38.2.3. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n°
5 200 000,00  5 200 000,00  5 200 000,00  0,00  0,00  0,00  de la priorité ou de la 303/2013]  CO03 - Investissement	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'in EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)  38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)  38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)  38.2.2. dont contributions privées (en EUR)  38.2.3. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n°  41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue
5 200 000,00  5 200 000,00  5 200 000,00  0,00  0,00  de la priorité ou de la 303/2013]  CO03 - Investissement productif: nombre	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'in EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)  38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)  38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)  38.2.2. dont contributions privées (en EUR)  38.2.3. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n°  41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue
5 200 000,00  5 200 000,00  5 200 000,00  0,00  0,00  0,00  de la priorité ou de la 303/2013]  CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'in EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)  38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)  38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)  38.2.2. dont contributions privées (en EUR)  38.2.3. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n°  41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue
5 200 000,00  5 200 000,00  5 200 000,00  0,00  0,00  0,00  de la priorité ou de la 303/2013]  CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'in EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)  38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)  38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)  38.2.2. dont contributions privées (en EUR)  38.2.3. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n°  41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue
5 200 000,00  5 200 000,00  5 200 000,00  0,00  0,00  de la priorité ou de la 303/2013]  CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'in EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)  38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)  38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)  38.2.2. dont contributions privées (en EUR)  38.2.3. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)  IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n°  41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue

41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible	7,00
de l'indicateur de réalisation	

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	en œuvre [article 46
5. Nom de l'instrument financier	Prêt avec partage de risques pour les TPE- PME
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	La Financière Région Réunion
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesur
participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou au combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, parag (UE) n° 1303/2013  9.0.1. Prêts ( $\geq 25000\mathrm{EUR}$ )	
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Ou
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	No
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	No
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financie	
l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38,	
b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point	t c), du règlement (UE
n° 1303/2013]	
n° 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38,	Organisme
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE)	accomplissant
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier 11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38,	

d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière

internationale dont un Etat membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)  11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure  12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  14. Juni 2018 equivre l'instrument financier  17. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et cofts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  17. 856 000,00  14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  17. 350 000,00  14.1.3. dont FESE (en EUR) (facultatif)  10. 000  14.1.4. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  10. 000  14.1.5. dont FEDER (en EUR)  15.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  15.1.1. dont FEDER (en EUR)  15.1.1. dont PEDER (en EUR)  15.1.1. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)  15.1.5. dont ontoat total du cofinancement national public (en EUR)  15.1.5. dont montant total du financement national public (en EUR)  15.1.5. dont montant total du financement national public (en EUR)  15.2.1. dont montant total du financement national privé (en EUR)  15.2.2. dont montant total du financement national public (en EUR)  17. Monta
gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)  11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure  12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure  13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  14. Juin 2018  17. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46 paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14. 1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  17. 856 000,00  14. 1. 2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  10. 0,00  14. 1. 3. dont FSE (en EUR) (facultatif)  10. 0,00  14. 1. 4. dont Feader (en EUR) (facultatif)  10. 0,00  14. 1. 5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  10. 0,00  15. 1. 1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  15. 1. 0,01 montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)  15. 1. 1. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 2. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 2. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 2. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 2. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 2. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 2. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 2. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 1. dont feader (en EUR)  15. 1. 1. dont feader (en EUR)  15. 1. 2. dont fonds de cohésion (e
gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)  11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure  12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure  13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  14. Juin 2018  17. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46 paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14. 1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  17. 856 000,00  14. 1. 2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  10. 0,00  14. 1. 3. dont FSE (en EUR) (facultatif)  10. 0,00  14. 1. 4. dont Feader (en EUR) (facultatif)  10. 0,00  14. 1. 5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  10. 0,00  15. 1. 1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  15. 1. 0,01 montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)  15. 1. 1. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 2. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 2. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 2. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 2. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 2. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 2. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 2. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 1. dont feader (en EUR)  15. 1. 1. dont feader (en EUR)  15. 1. 2. dont fonds de cohésion (e
garanties uniquement)   11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier   SR rue Alexis de   Villeneuve Saint   Denis, Ile de la   Réunion, France   Réunion, France   Procédure   Réunion, France   Procédure   Proc
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure  12. 1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  14 juin 2018 œuvre l'instrument financier  17. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14. 1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  14. 1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  14. 1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  14. 1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)  15. 1. dont Feader (en EUR) (facultatif)  15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)  15. 1. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. dont FOBER (en EUR)  10. 000  15. 1. dont FSE (en EUR)  10. 000  15. 1. dont FSE (en EUR)  10. 000  15. 1. dont FSE (en EUR)  10. 000  15. 1. dont FOBER (en EUR)  10. 000  15. 1. dont fonds de cohésion (en EUR)  10. 000  15. 1. dont fonds de cohésion (en EUR)  10. 000  15. 1. dont fonds de cohésion (en EUR)  10. 000  15. 1. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)  10. 000  10. 000  11. 11. dont fonds de cohésion (en EUR)  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000  10. 000
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure  12. 1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  14 juin 2018 œuvre l'instrument financier  17. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14. 1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  14. 1. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  14. 1. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)  15. 1. dont Feader (en EUR) (facultatif)  15. Montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)  15. 1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)  15. 1. dont FODER (en EUR)  15. 1. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. dont FODER (en EUR)  15. 1. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. dont FODER (en EUR)  15. 1. dont FODER (en EUR)  15. 1. dont FODER (en EUR)  16. 40 de Feader (en EUR)  17. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEI) (en EUR)  16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEI) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
mettant en œuvre l'instrument financier  12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure  12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: l'instrument financier  13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  14. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)  14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)  15. 1. dont FEDER (en EUR)  15. 1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)  15. 1. dont FDER (en EUR)  15. 1. dont FDER (en EUR)  15. 1. dont FEDER (en EUR)  15. 1. dont fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. dont FONds de cohésion (en EUR)  15. 2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)  15. 2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)  16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  16. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du 66 416,52 programme (en EUR)
Réunion, France   12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure   12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier   13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier   14 juin 2018 œuvre l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés   article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013   14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)   17 856 000,00   14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)   17 856 000,00   14.1. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)   17 856 000,00   14.1. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)   0,00   14.1. dont Feader (en EUR) (facultatif)   0,00   14.1. dont FeAMP (en EUR) (facultatif)   0,00   14.1. dont FeAMP (en EUR) (facultatif)   0,00   14.1. dont FeDER (en EUR) (facultatif)   0,00   15.1. dont FDER (en EUR)   10 029 488,85   15.1. dont FONDS de cohésion (en EUR)   10 029 488,85   15.1. dont FONDS de cohésion (en EUR)   0,00   15.1. dont FDER (en EUR)   0,00   15.1. dont FDER (en EUR)   0,00   15.1. dont FEDER (en EUR)   0,00   15.1. dont FEAMP (en EUR)   0,00   15.1. dont montant total du financement national public (en EUR)   10 861 279,59   15.2. dont montant total du financement national public (en EUR)   10 861 279,59   15.2. dont montant total du financem
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure  12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  17. 856 000,00  14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  17. 856 000,00  14.1.3. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  17. 856 000,00  14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)  19. 0,00  14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  10. 0,00  15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)  15.1. dont fends de cohésion (en EUR)  15.1.1. dont FEDER (en EUR)  15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15.1.3. dont FSE (en EUR)  15.1.4. dont FEAMP (en EUR)  15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  15.1.4. dont Feader (en EUR)  15.2.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)  15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)  10. 861 279,59  15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)  17. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du f66 416,52 programme (en EUR)
financier: passation de marché public; autre procédure  12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en ceuvre l'instrument financier  13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en ceuvre l'instrument financier  IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  14.1.1. dont Fends de cohésion (en EUR) (facultatif)  17. 856 000,00  14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  17. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  18. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument (en EUR)  19. dont fends de cohésion (en EUR) (facultatif)  10. 000  14.1.1. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  10. 000  15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument (en EUR)  15. 1. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15. 1.1. dont FEAMP (en EUR)  15. 1.2. dont FEAMP (en EUR)  15. 1.3. dont FEAMP (en EUR)  15. 1.4. dont Feader (en EUR)  15. 1.5. dont FEAMP (en EUR)  15. 1.5. dont Feader (en EUR)  15. 2. dont montant total du financement national (en EUR)  15. 2. dont montant total du financement national public (en EUR)  10. 000  15. 2. dont montant total du financement national privé (en EUR)  10. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du f66 416,52 programme (en EUR)
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en ceuvre l'instrument financier  13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en ceuvre l'instrument financier  IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  17. 856 000,00  14.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  17. 856 000,00  14.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  18. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  19. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  10. dont financier (en EUR)  15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)  15. dont FEDER (en EUR)  15. dont FEDER (en EUR)  15. dont FEAMP (en EUR)  15. dont montant total du cofinancement national (en EUR)  15. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)  15. dont montant total du financement national public (en EUR)  15. dont montant total du financement national public (en EUR)  10. dont montant total du financement national privé (en EUR)  10. dont montant total du financement national privé (en EUR)  10. dont montant total du financement national privé (en EUR)  10. dont montant total du financement national privé (en EUR)  10. dont montant total du financement national privé (en EUR)  10. dont montant total du financement national privé (en EUR)  10. dont montant total du financement national privé (en EUR)  10. dont montant total du financement national privé (en EUR)  10. dont montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative
ceuvre l'instrument financier  13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en ceuvre l'instrument financier  14. juin 2018 ceuvre l'instrument financier  15. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  17. 856 000,00  14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  17. 856 000,00  14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)  18. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)  19. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)  19. La dont Feder (en EUR)  19. La dont montant total du cofinancement national (en EUR)  19. La dont montant total du financement national public (en EUR)  19. La dont montant total du financement national privé (en EUR)  19. La dont montant total du financement national privé (en EUR)  10. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  19. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
ceuvre l'instrument financier  IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14. 1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  17. 856 000,00  14. 1. 2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  17. 856 000,00  14. 1. 3. dont FSE (en EUR) (facultatif)  19. 0,00  14. 1. 4. dont Feader (en EUR) (facultatif)  10. 0,00  14. 1. 5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  10. 0,00  15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)  15. 1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)  15. 1. dont FEDER (en EUR)  15. 1. dont feader (en EUR)  16. Adont Feader (en EUR)  17. Montant total du cofinancement national public (en EUR)  18. 2. dont montant total du financement national public (en EUR)  19. 466 416,52  programme (en EUR)
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14. I. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  15. I. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  16. Montant total des cohésion (en EUR) (facultatif)  17. Montant total des cohésion (en EUR) (facultatif)  18. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument (en EUR)  19. I. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  10. 000  10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.
Prinstrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013     14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)     14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)     17. 856 000,00     14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)     17. 856 000,00     14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)     17. 856 000,00     14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)     17. 856 000,00     14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)     14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)     15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)     15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)     15.1.1. dont FEDER (en EUR)     15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)     10. 029 488,85     15.1.2. dont Feader (en EUR)     10. 029 488,85     15.1.3. dont FSE (en EUR)     10. 029 488,85     15.1.4. dont Feader (en EUR)     10. 029 488,85     15.1.5. dont FEAMP (en EUR)     10. 029 489,85     15.1.6. dont montant total du cofinancement national (en EUR)     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020 488,85     10. 020
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013  14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14. 1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  17. 856 000,00  14. 1. 2. dont FDER (en EUR) (facultatif)  17. 856 000,00  14. 1. 3. dont FSE (en EUR) (facultatif)  19. 0,00  14. 1. 4. dont Feader (en EUR) (facultatif)  10. 0,00  14. 1. 5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  10. 0,00  15. 1. dont montant des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)  15. 1. dont FDER (en EUR)  15. 1. 2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 3. dont FSE (en EUR)  15. 1. 4. dont FEDER (en EUR)  15. 1. 5. dont FEAMP (en EUR)  15. 1. 6. dont FEDER (en EUR)  15. 1. 6. dont FEDER (en EUR)  15. 1. 6. dont FEDER (en EUR)  15. 1. 6. dont Feader (en EUR)  16. Montant total du cofinancement national public (en EUR)  16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  17. 856 000,00  14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  17. 856 000,00  14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  17. 856 000,00  14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)  18. 0,00  18. 1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  19. 0,00  19. 1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  10. 0,00  11. 1.5. dont montant des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)  15. 1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)  15. 1. dont FEDER (en EUR)  16. dont montant total du financement national privé (en EUR)  17. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
financement (en EUR)  14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)  17. 856 000,00  14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)  17. 856 000,00  14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  17. 856 000,00  14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)  18. 1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)  19. 0,00  19. 1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  10. 0,00  11. 1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  11. 1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  11. 1.5. dont montant des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)  11. 1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)  11. 1. dont FEDER (en EUR)  12. 1. dont FEDER (en EUR)  13. 1. dont FSE (en EUR)  14. 1. 2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15. 1. 3. dont FSE (en EUR)  15. 1. 4. dont Feader (en EUR)  15. 1. 5. dont FEAMP (en EUR)  15. 1. 5. dont FEAMP (en EUR)  15. 1. 1. dont montant total du cofinancement national (en EUR)  15. 1. 1. dont montant total du financement national public (en EUR)  15. 2. dont montant total du financement national privé (en EUR)  16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)       17 856 000,00         14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)       17 856 000,00         14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)       0,00         14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)       0,00         14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)       0,00         15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)       20 890 768,44         15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)       10 029 488,85         15.1.1. dont FEDER (en EUR)       10 029 488,85         15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)       0,00         15.1.3. dont FSE (en EUR)       0,00         15.1.5. dont FEAMP (en EUR)       0,00         15.1.5. dont FEAMP (en EUR)       0,00         15.2.1. dont montant total du cofinancement national (en EUR)       10 861 279,59         15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)       0,00         16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)       0,00         17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)       66 416,52
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)  14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)  15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)  15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)  15.1.1. dont FEDER (en EUR)  15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15.1.3. dont FSE (en EUR)  15.1.4. dont FSE (en EUR)  15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  15.1.1. dont FEDER (en EUR)  15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15.1.3. dont FSE (en EUR)  15.1.4. dont Feader (en EUR)  15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)  15.2. dont montant total du financement national public (en EUR)  16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)  14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)  14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)  15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)  15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)  15.1. dont FEDER (en EUR)  15.1.1. dont FEDER (en EUR)  15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15.1.3. dont FSE (en EUR)  15.1.4. dont Feader (en EUR)  15.1.5. dont Feader (en EUR)  15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)  15.2. dont montant total du financement national public (en EUR)  15.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)  16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)0,0014.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)0,0014.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)0,0015. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)20 890 768,4415.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)10 029 488,8515.1.1. dont FEDER (en EUR)10 029 488,8515.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)0,0015.1.3. dont FSE (en EUR)0,0015.1.4. dont Feader (en EUR)0,0015.1.5. dont FEAMP (en EUR)0,0015.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)10 861 279,5915.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)10 861 279,5915.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)0,0016. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)0,0017. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)66 416,52
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)  14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)  15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)  15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)  15.1.1. dont FEDER (en EUR)  15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15.1.3. dont FSE (en EUR)  15.1.4. dont Feader (en EUR)  15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)  15.2. dont montant total du financement national public (en EUR)  15.2.1. dont montant total du financement national privé (en EUR)  16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)0,0015. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)20 890 768,4415.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)10 029 488,8515.1.1. dont FEDER (en EUR)10 029 488,8515.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)0,0015.1.3. dont FSE (en EUR)0,0015.1.4. dont Feader (en EUR)0,0015.1.5. dont FEAMP (en EUR)0,0015.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)10 861 279,5915.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)10 861 279,5915.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)0,0016. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)0,0017. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)66 416,52
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)  15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)  15.1.1. dont FEDER (en EUR)  10 029 488,85  15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  10 029 488,85  15.1.3. dont FSE (en EUR)  10 029 488,85  15.1.4. dont Feader (en EUR)  10 000  15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  10 000  15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  10 000  15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)  10 861 279,59  15.2.1. dont montant total du financement national privé (en EUR)  10 861 279,59  15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)  10 Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
financier (en EUR)  15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)  15.1.1. dont FEDER (en EUR)  15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15.1.3. dont FSE (en EUR)  15.1.4. dont Feader (en EUR)  15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  15.1.6. dont montant total du cofinancement national (en EUR)  15.2. dont montant total du financement national public (en EUR)  15.2.1. dont montant total du financement national privé (en EUR)  16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
15.1.1. dont FEDER (en EUR)  15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15.1.3. dont FSE (en EUR)  15.1.4. dont Feader (en EUR)  15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)  15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)  15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)  16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15.1.3. dont FSE (en EUR)  15.1.4. dont Feader (en EUR)  15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)  15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)  15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)  16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)  15.1.3. dont FSE (en EUR)  15.1.4. dont Feader (en EUR)  15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)  15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)  15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)  16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
15.1.3. dont FSE (en EUR)  15.1.4. dont Feader (en EUR)  15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)  15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)  15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)  16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)  15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)  15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)  10.861 279,59  15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)  15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)  10.861 279,59  15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  10.00  1
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)  15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)  16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)  16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)
financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)  17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)  66 416,52
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR) 66 416,52
programme (en EUR)
17.1. dont rémunération de base (en EUR) 0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR) 66 416,52
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42,
paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport
final) (en EUR)
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties
capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement

(UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de	
suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3,	
du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier	
conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V Montant total du gautien vousé aux bénéficieires finance au pér	áfice des bánáficiaires

V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt avec partage de risques pour les TPE- PME
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts,	36 913 470,22
garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	17 718 465,71
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires	35 506 799,84
finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	17 043 263,92
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	17 043 263,92
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	18 463 535,92
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi- participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	390
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	390
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	360
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	360
29.2.1. dont micro-entreprises	356
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties	24
fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de	879 323,25

	paiement sur un prêt (en EUR)
rument financier (en	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'ins
	EUR)
18 463 535,92	38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au
	niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)
18 463 535,92	38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)
0,00	38.3.2. dont contributions privées (en EUR)
0,00	38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au
	niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de
	l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)
	39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financemen
1,67	39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-
	participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de
	financement, par produit
2,00	39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les
	prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits
	financiers, par produit
41 079 999,50	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers
	des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations,
	par produit (facultatif)
iplis dans sa mise en	VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès according
_	place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument
financier (y compris	
	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]
	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]
ooint f), du règlement	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2,
ooint f), du règlement	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence
ooint f), du règlement	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de
ooint f), du règlement	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.
Ouint f), du règlement Oui ESI à l'instrument	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond
Ouint f), du règlement Oui ESI à l'instrument	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond financier, ressources du programme reversées aux instruments financier.
Ouint f), du règlement Oui ESI à l'instrument nciers à partir des	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond
Ouint f), du règlement Oui ESI à l'instrument nciers à partir des	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond financier, ressources du programme reversées aux instruments fina investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter
Oui  ESI à l'instrument des partir des ent différencié visé à années précédentes	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond financier, ressources du programme reversées aux instruments fina investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport au [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]
Ouint f), du règlement Oui ESI à l'instrument nciers à partir des	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond financier, ressources du programme reversées aux instruments fina investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport au [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à
Oui  ESI à l'instrument des partir des ent différencié visé à années précédentes 679,52	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond financier, ressources du programme reversées aux instruments fina investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport au [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)
Oui  ESI à l'instrument des partir des ent différencié visé à années précédentes	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond financier, ressources du programme reversées aux instruments fina investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport au [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des
ESI à l'instrument nciers à partir des ent différencié visé à années précédentes 679,52	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) nº 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond financier, ressources du programme reversées aux instruments fina investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport au [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) nº 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)
ESI à l'instrument nciers à partir des ent différencié visé à années précédentes 679,52 3 089 434,00 3 089 434,00	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fondfinancier, ressources du programme reversées aux instruments fina investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport au [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)
Count f), du règlement  Oui  ESI à l'instrument nciers à partir des ent différencié visé à années précédentes  679,52  3 089 434,00  3 089 434,00  0,00	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fondfinancier, ressources du programme reversées aux instruments finainvestissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport au [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)
ESI à l'instrument nciers à partir des ent différencié visé à années précédentes 679,52 3 089 434,00 3 089 434,00	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) nº 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond financier, ressources du programme reversées aux instruments fina investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport au [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) nº 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2 dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées
ESI à l'instrument des ent différencié visé à années précédentes 679,52 3 089 434,00 0,00 0,00 0,00	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond financier, ressources du programme reversées aux instruments fina investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport au [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44
Count f), du règlement  Oui  ESI à l'instrument nciers à partir des ent différencié visé à années précédentes  679,52  3 089 434,00  3 089 434,00  0,00	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond financier, ressources du programme reversées aux instruments fina investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport au [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs
ESI à l'instrument des ent différencié visé à années précédentes 679,52 3 089 434,00 0,00 0,00 0,00	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) nº 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond financier, ressources du programme reversées aux instruments fina investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport au [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) nº 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les
ESI à l'instrument des ent différencié visé à années précédentes 679,52 3 089 434,00 0,00 0,00 0,00	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond financier, ressources du programme reversées aux instruments fina investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport au [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou
Count f), du règlement  Oui  ESI à l'instrument aciers à partir des ent différencié visé à années précédentes  679,52  3 089 434,00  0,00  0,00  0,00  0,00	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond financier, ressources du programme reversées aux instruments fina investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport au [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)
ESI à l'instrument des ent différencié visé à années précédentes 679,52 3 089 434,00 0,00 0,00 0,00	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond financier, ressources du programme reversées aux instruments fina investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport au larticle 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion
Count f), du règlement  Oui  ESI à l'instrument aciers à partir des ent différencié visé à années précédentes  679,52  3 089 434,00  0,00  0,00  0,00  0,00	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) nº 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond financier, ressources du programme reversées aux instruments fina investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport au [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) nº 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2 dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en
Count f), du règlement  Oui  ESI à l'instrument aciers à partir des ent différencié visé à années précédentes  679,52  3 089 434,00  0,00  0,00  0,00  0,00	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fond financier, ressources du programme reversées aux instruments fina investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traiter l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport au larticle 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion

ominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant	
'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la	
estion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des	
nstruments financiers (en EUR)	
III. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté d	
éalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et partici	ipations [article 46,
aragraphe 2, point h), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
8. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instru	ıment financier (en
CUR)	`
8.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans	19 344 000,00
accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	
inancier (en EUR)	
8.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans	0,00
accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	0,00
inancier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38,	
aragraphe 1, point c)] (en EUR)	
8.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à	10 865 272,59
instrument financier (en EUR)	10 803 272,39
8.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	10 865 272,59
8.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
8.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à	0,00
instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de	
(article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
X. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de	
nesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) nº 1303	
, , ,	003 - Investissement
instrument financier	productif: nombre
	d'entreprises
	bénéficiant d'un
	soutien financier
	autre que des
	subventions
1.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	84,00
	360,00
1.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible	200,00

# 9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

						1_1			
Conditions ex ante génér	ales Critères non res	pectés Mesu	res prises D	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales | Critères non respectés | Mesures prises | Date limite | Organismes responsables | Action achevée dans les délais

Critères remplis Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes Commentaire

# 10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### 10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet 12	CCI	Statut du GP	Total des	Coûts totaux	Date de	Date	Date prévue	Data	Axes	État d'avancement actuel	État d'avangament	Dácultote	Date de	Observations
			investissements	éligibles	notification/soumission prévue	d'accord/approbation tacite par la Commission	pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	d'achèvement prévue	prioritaires/priorités d'investissement	- progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	principaux	signature du premier marché de travaux	
l'aéroport ARRG	2020FR16RFMP001			128 491 741,00	·	16 août 2021	2017, T1	2022, trimestre 4	8 - 7c	·	Construction	chantier principal (nouvelle aérogare) en octobre 2021	2016	Au regard des conséquences de la crise, le projet a vu son planning et son plan de financement être modifiés en septembre 2020. Cette modification a été intégrée au dossier final.  Le GP a été soumis à l'avis de l'expert indépendant en Novembre 2020 et finalement approuvé tacitement par la Commission européenne en août 2021.  Les travaux de construction de la nouvelle aérogare (principale composante du programme d'investissements) ont été programmé et ont démarré en octobre 2021.
Nouvelle Route du Littoral avec TCSP (suite décision Grand Projet approuvée au titre du PO 2007-2013)	2016FR16RFMP002		2 023 567 636,00			4 avr. 2017	2014, T1	2024, trimestre 2	6 - 7c	82,00	Construction avancée	Linéaire réalisé à 80 %		Au regard des contraintes de matériaux , bloquantes pour la mise en œuvre de la solution initiale pour la digue restant à réaliser et des délais de réalisation de la nouvelle solution technique, comportant un second grand viadue de 2km et arrêtée dans le cadre des «a accords de Matignand » signés en mars 2002 entre l'État et la Région, il sera proposé à la Commission de circonscrire le périmètre du projet au Viadue déjà réalisé et sur lequel a porté exclusivement les dépenses soutenues par le programme.  L'ouvrage de 8km entre St Denis et La Grande Chaloupe, correspondant à 80 % de la valeur cible de l'indicateur de réalisation doit être opérationnel et mis en service définitivement dans le courant du second semestre 2022.
THD	2017FR16RFMP001			150 758 419,00		30 nov. 2018	2019, T4	2021, trimestre 4	2 - 2a			travaux en 2020. 10 912 locaux sont raccordables au 31/12/2021		Après un décalage temporel dû à un recours juridique en 2019, le planning des déploiements a été impacté par la crise sanitaire en 2020.  Les premières prises ont été déployées fin 2020, et commercialisées début 2021  Les conditions préalables liées aux autorisations environnementales et à l'obtention de la décision des Aides d'Etat ont été remplies respectivement en juin et août 2021.
Traitement amont des déchets	2020FR16RFMP003	Notification/soumission à la CE prévue	0,00	0,00	2020, T2		2020, T4	2022, trimestre 4	5 - 6a	0,00	Construction	Lancement du chantier en septembre 2021		L'accompagnement par Jaspers du dossier Grand projet est en cours de finalisation avec la possibilité que les conditions d'un CGP ne soient pas remplies.  Le dossier a été réajusté au regard de la modification du PO déposée fin 2019 conformément aux éléments présentés en Comité de suivi de novembre 2019.  Le chantier de travaux a été lancé en septembre 2021

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

#### • Nouvelle Route du Littoral avec TCSP

Les difficultés à faire autoriser et exploiter des matériaux en roches massives en quantités suffisantes sur l'île de la Réunion a conduit le maître d'ouvrage à proposer une solution alternative pour la finalisation de la dernière digue de la NRL, déjà réalisée à 80 %. C'est donc une solution « tout VIADUC » qui a été retenue et qui a fait l'objet d'un accord en l'État et la Région, dit « Accord de Matignon 3 » signé en mars 2022 pour finaliser la totalité de l'ouvrage.

Les délais d'études et de travaux nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle de cette solution finale rendent désormais la livraison intégrale de l'ouvrage incompatible avec les délais du programme 14-20 au regard des règles de clôture. Néanmoins, les digues déjà réalisées et la partie Viaduc (sur laquelle a porté l'intégralité du cofinancement FEDER), sera livrée et ouverte à la circulation fin-2022. Il convient de souligner que cette partie de l'ouvrage représente 80 % de l'objectif de l'indicateur de réalisation portant sur la longueur de TCSP.

Dès lors, il sera demandé à la Commission de pouvoir circonscrire le périmètre du projet à la liaison Saint Denis-Grande Chaloupe.

La date d'achèvement prévisionnelle serait alors ajustée à l'ouverture opérationnelle de cette partie, en T4 2022.

#### • Traitement amont des déchets

Les services de l'AG Région avaient proposé aux deux porteurs de projet potentiels, identifiés initialement, un accompagnement sur la méthodologie GP.

SYDNE n'a pas donné suite à cette proposition. L'abandon de ce projet a été acté au regard des délais nécessaires pour les procédures GP, aides d'état et du PO (cf. CNS novembre 2019).

ILEVA est accompagné par JASPERS depuis mai 2017, les études liées à ce GP n'ayant toutefois démarré qu'en janvier 2019.

Dans un contexte de fin de programmation, le CNS de novembre 2019 a acté la concentration des moyens communautaires sur la partie de traitement amont, au regard des incertitudes liées tant aux conditions financières finales soutenant l'équilibre économique du projet UVE, qu'à l'obtention des décisions des aides d'état et autorisations environnementales ICPE. La modification de programme déposée fin 2019 a pris en compte ces éléments, le GP ayant été à ce titre rebaptisé « Traitement Amont des déchets ».

Depuis, les conditions financières liées au contrat de rachat par EDF de l'électricité produite ont été stabilisées début 2020 (délibération de la Commission de régulation de l'énergie / CRE du 06 février 2020), et les décisions liées aux aides d'état et autorisation environnementale ont été obtenues en 2021.

Le porteur de projet avec l'appui de JASPERS a procédé à l'actualisation du dossier GP afin d'intégrer l'ensemble de ces ajustements.

Ces derniers travaux avec JASPERS ont fait ressortir une interrogation nouvelle sur la qualification du projet au regard de la définition réglementaire d'un Grand projet. Les précisions apportées au dossier révisé amèneraient in fine à retenir un coût total éligible inférieur à 50 Millions d'euros, soit en dessous du seuil de définition d'un Grand projet tel que fixé dans le règlement général.

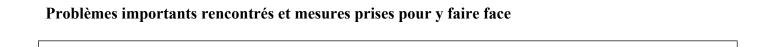
Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

### 10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du	CCI Phase de mise en	Montant total de	s Total de l'aide	Contribution du PO	Axe	Type de	Soumission [prévue] à la	Date [prévue] pour le début de	Fin	Principaux résultats et	Total des dépenses éligibles certifiées	Observations
PAC	œuvre du PAC	coûts éligibles	publique	au PAC	prioritaire	PAC	Commission	la mise en œuvre	[prévue]	réalisations	auprès de la Commission	



#### **PARTIE B**

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire 1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Axe prioritaire 10 - Volet REACT UE du PO FEDER 14-20 de La Réunion
Axe prioritaire 11 - Assistance technique dédiée au volet REACT UE
Axe prioritaire 2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Axe prioritaire 3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Axe prioritaire 4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Axe prioritaire   5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Axe prioritaire 6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
Axe prioritaire 7 - REPONDRE A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION

	A LOCKING AND AND DAY OF THE PERSON OF THE PART AND A LOCKING AND A
Axe	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES
prioritaire	PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE
1	2014 2020

8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE

Axe prioritaire

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

# 11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	2 701 736,98	2,62%
10	9 355 609,27	3,79%
4	111 098 896,42	70,41%
5	10 747 153,26	7,66%
6	66 137 764,64	39,61%
8	49 904 085,06	26,23%
Total	249 945 245,65	18,03%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

- 12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013
- 12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes
Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"» au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objecti "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes» ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:
<ul> <li>□ Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)</li> <li>□ Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)</li> <li>□ Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)</li> <li>□ Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)</li> <li>□ Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)</li> </ul>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN

14.

échéant	,
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux b spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupe menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	es cibles les plus des

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

# 16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

# 17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

### **DOCUMENTS**

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	19 mai 2022			2222660343	Résumé à l'intention des citoyens		

Total de contrôle pour toutes les données structurées: 59997536

### RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.11	Au tableau 1, lorsqu'un indicateur quantitatif et un axe prioritaire de l'AT ont été spécifiés, la somme des valeurs de la ventilation annuelle hommes/femmes devrait être égale au total annuel. Erreurs pour code Axe prioritaire/Objectif spécifique/Indicateur pour: 9/OS.22/IR24 . Années non conformes: 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
Avertissement	2.11	Au tableau 1, lorsqu'un indicateur quantitatif et un axe prioritaire de l'AT ont été spécifiés, la somme des valeurs de la ventilation annuelle hommes/femmes devrait être égale au total annuel. Erreurs pour code Axe prioritaire/Objectif spécifique/Indicateur pour: 9/OS.23/IR25 . Années non conformes: 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS.02, indicateur: IR02, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 42,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS.02, indicateur: IR02, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 42,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS.02, indicateur: IR02, catégorie de région: L, année: 2018 (10,00 < 42,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS.02, indicateur: IR02, catégorie de région: L, année: 2019 (5,00 < 42,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS.02, indicateur: IR02, catégorie de région: L, année: 2020 (9.00 < 42.00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS.02, indicateur: IR02, catégorie de région: L, année: 2021 (3,00 < 42,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.24, indicateur: IR26, catégorie de région: , année: 2014 (0,00 < 1 335,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.24, indicateur: IR26, catégorie de région: , année: 2015 (0,00 < 1 335,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.24, indicateur: IR26, catégorie de région: , année: 2016 (0,00 < 1 335,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.24, indicateur: IR26, catégorie de région: , année: 2017 (0,00 < 1 335,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.24, indicateur: IR26, catégorie de région: , année: 2018 (0.00 < 1 335,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.24, indicateur: IR26, catégorie de région: , année: 2019 (0,00 < 1 335,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.24, indicateur: IR26, catégorie de région: , année: 2020 (0,00 < 1 335,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.24, indicateur: IR26, catégorie de région: , année: 2021 (0,00 < 1 335,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.26, indicateur: IR09, catégorie de région: , année: 2014 (0,00 < 218,30). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.26, indicateur: IR09, catégorie de région: , année: 2015 (0,00 < 218,30). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.26, indicateur: IR09, catégorie de région: , année: 2016 (0,00 < 218,30). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.26, indicateur: IR09, catégorie de région: , année: 2017 (0,00 < 218,30). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.26, indicateur: IR09, catégorie de région: , année: 2018 (0,00 < 218,30). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.26, indicateur: IR09, catégorie de région: , année: 2019 (0,00 < 218,30). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.26, indicateur: IR09, catégorie de région: , année: 2020 (0,00 < 218,30). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.27, indicateur: IR29, catégorie de région: , année: 2014 (0,00 < 98 169,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.27, indicateur: IR29, catégorie de région: , année: 2015 (0,00 < 98 169,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.27, indicateur: IR29,

Gravité	Code	Messages
		catégorie de région: , année: 2016 (0,00 < 98 169,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.27, indicateur: IR29, catégorie de région: , année: 2017 (0,00 < 98 169,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.27, indicateur: IR29, catégorie de région: , année: 2018 (0,00 < 98 169,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.27, indicateur: IR29, catégorie de région: , année: 2019 (0,00 < 98 169,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.27, indicateur: IR29, catégorie de région: , année: 2020 (0,00 < 98 169,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.27, indicateur: IR29, catégorie de région: , année: 2021 (0,00 < 98 169,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS.05, indicateur: IR05b, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 1 493,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS.05, indicateur: IR05b, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 1 493,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS.05, indicateur: IR05b, catégorie de région: L, année: 2016 (0,00 < 1 493,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS.05, indicateur: IR05b, catégorie de région: L, année: 2017 (1 286,00 < 1 493,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS.05, indicateur: IR05b, catégorie de région: L, année: 2018 (1 381,00 < 1 493,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS.05, indicateur: IR05b, catégorie de région: L, année: 2021 (1 170,00 < 1 493,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS.06, indicateur: IR06, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 19 867,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS.06, indicateur: IR06, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 19 867,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS.06, indicateur: IR06, catégorie de région: L, année: 2016 (0,00 < 19 867,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS.07, indicateur: IR07a, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 1 015,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS.07, indicateur: IR07a, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 1 015,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS.07, indicateur: IR07a, catégorie de région: L, année: 2016 (0,00 < 1 015,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS.07, indicateur: IR07a, catégorie de région: L, année: 2017 (0,00 < 1 015,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS.07, indicateur: IR07a, catégorie de région: L, année: 2019 (951,00 < 1 015,00). Veuillez vérifier.
Avertissement		La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS.07, indicateur: IR07a, catégorie de région: L, année: 2020 (951,00 < 1 015,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS.07, indicateur: IR07a, catégorie de région: L, année: 2021 (932,80 < 1 015,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS.08, indicateur: IR08, catégorie de région: L, année: 2014 (266,30 < 267,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS.08, indicateur: IR08, catégorie de région: L, année: 2015 (264,30 < 267,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS.08, indicateur: IR08, catégorie de région: L, année: 2016 (244,10 < 267,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS.08, indicateur: IR08, catégorie de région: L, année: 2017 (244,10 < 267,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS.08, indicateur: IR08, catégorie de région: L, année: 2018 (196,30 < 267,10). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS.08, indicateur: IR08, catégorie de région: L, année: 2019 (246,50 < 267,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS.08, indicateur: IR08, catégorie de région: L, année: 2020 (246,50 < 267,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS.08, indicateur: IR08, catégorie de région: L, année: 2021 (240,50 < 267,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS.10, indicateur: IR10, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 44 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS.10, indicateur: IR10, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 44 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement		La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS.10, indicateur: IR10, catégorie de région: L, année: 2016 (0,00 < 44 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS.10, indicateur: IR10, catégorie de région: L, année: 2017 (43 391 160,00 < 44 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS.10, indicateur: IR10, catégorie de région: L, année: 2018 (39 338 676,00 < 44 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS.10, indicateur: IR10, catégorie de région: L, année: 2019 (42 507 300,00 < 44 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS.10, indicateur: IR10, catégorie de région: L, année: 2020 (29 869 030,00 < 44 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS.10, indicateur: IR10, catégorie de région: L, année: 2021 (39 013 073,00 < 44 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: OS.19, indicateur: IR19, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 3,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: OS.19, indicateur: IR19, catégorie de région: L, année: 2015 (3,30 < 3,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: OS.19, indicateur: IR19, catégorie de région: L, année: 2016 (3,15 < 3,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: OS.19, indicateur: IR19, catégorie de région: L, année: 2017 (3,15 < 3,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: OS.19, indicateur: IR19, catégorie de région: L, année: 2018 (2,32 < 3,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: OS.19, indicateur: IR19, catégorie de région: L, année: 2019 (2,32 < 3,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: OS.19, indicateur: IR19, catégorie de région: L, année: 2020 (2,32 < 3,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: OS.19, indicateur: IR20, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 74,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9b, objectif spécifique: OS.20, indicateur: IR21, catégorie de région: L, année: 2021 (2,45 < 8,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 22, indicateur: 22, catégorie de région: O, année: 2014 (0,00 < 278 487 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 22, indicateur: 22, catégorie de région: O, année: 2015 (0,00 < 278 487 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 22, indicateur: 22, catégorie de région: O, année: 2019 (0,00 < 278 487 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 22, indicateur: 22, catégorie de région: O, année: 2021 (3 783 000,00 < 278 487 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: OS17b, indicateur: IR17, catégorie de région: O, année: 2014 (0,00 < 221 420,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: OS18b, indicateur: IR18, catégorie de région: O, année: 2020 (1 040 139,00 < 2 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: OS18b, indicateur: IR18, catégorie de région: O, année: 2021 (1 180 260,00 < 2 000 000,00). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.23, indicateur: IR25, catégorie de région: , année: 2014 (0,00 < 25 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.23, indicateur: IR25, catégorie de région: , année: 2015 (13 484,00 < 25 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.23, indicateur: IR25, catégorie de région: , année: 2021 (2 396,00 < 25 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.26, indicateur: IR09, catégorie de région: , année: 2021 (301,05 > 244,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: OS.03, indicateur: IR03b, catégorie de région: L, année: 2021 (144,00 > 95,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: OS.04, indicateur: IR04, catégorie de région: L, année: 2018 (62,00 > 55,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: OS.04, indicateur: IR04, catégorie de région: L, année: 2019 (62,00 > 55,00). Veuillez vérifier.
Avertissement		La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: OS.04, indicateur: IR04, catégorie de région: L, année: 2020 (62,00 > 55,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: OS.04, indicateur: IR04, catégorie de région: L, année: 2021 (62,00 > 55,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: OS.04, indicateur: IR04b, catégorie de région: L, année: 2016 (570,00 > 500,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: OS.04, indicateur: IR04b, catégorie de région: L, année: 2017 (570,00 > 500,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: OS.04, indicateur: IR04b, catégorie de région: L, année: 2018 (1 351,00 > 500,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: OS.04, indicateur: IR04b, catégorie de région: L, année: 2019 (1 351,00 > 500,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: OS.04, indicateur: IR04b, catégorie de région: L, année: 2020 (1 351,00 > 500,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, objectif spécifique: OS.04, indicateur: IR04b, catégorie de région: L, année: 2021 (1 377,00 > 500,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS.05, indicateur: IR05b, catégorie de région: L, année: 2019 (1 682,00 > 1 619,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS.05, indicateur: IR05b, catégorie de région: L, année: 2020 (1 682,00 > 1 619,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS.06, indicateur: IR06, catégorie de région: L, année: 2017 (23 666,00 > 20 887,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS.06, indicateur: IR06, catégorie de région: L, année: 2018 (24 161,00 > 20 887,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS.06, indicateur: IR06, catégorie de région: L, année: 2019 (24 156,00 > 20 887,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS.06, indicateur: IR06, catégorie de région: L, année: 2020 (24 156,00 > 20 887,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS.06, indicateur: IR06, catégorie de région: L, année: 2021 (21 600,00 > 20 887,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: OS.07, indicateur: IR07a, catégorie de région: L, année: 2018 (1 078,80 > 1 032,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS.09, indicateur: IR09, catégorie de région: L, année: 2016 (244,10 > 242,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS.09, indicateur: IR09, catégorie de région: L, année: 2017 (246,70 > 242,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS.09, indicateur: IR09, catégorie de région: L, année: 2018 (257,70 > 242,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS.09, indicateur: IR09, catégorie de région: L, année: 2019 (287,00 > 242,10). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS.09, indicateur: IR09, catégorie de région: L, année: 2020 (287,00 > 242,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS.09, indicateur: IR09, catégorie de région: L, année: 2021 (298,90 > 242,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS.15, indicateur: IR15, catégorie de région: L, année: 2017 (82,00 > 60,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS.15, indicateur: IR15, catégorie de région: L, année: 2018 (82,00 > 60,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS.15, indicateur: IR15, catégorie de région: L, année: 2019 (82,00 > 60,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS.15, indicateur: IR15, catégorie de région: L, année: 2020 (82,00 > 60,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: OS.15, indicateur: IR15, catégorie de région: L, année: 2021 (63,00 > 60,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 10a, objectif spécifique: OS.21, indicateur: IR23, catégorie de région: L, année: 2014 (117 757,00 > 115 770,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 10a, objectif spécifique: OS.21, indicateur: IR23, catégorie de région: L, année: 2015 (118 356,00 > 115 770,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 10a, objectif spécifique: OS.21, indicateur: IR23, catégorie de région: L, année: 2018 (117 009,00 > 115 770,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 10a, objectif spécifique: OS.21, indicateur: IR23, catégorie de région: L, année: 2019 (122 170,00 > 115 770,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 10a, objectif spécifique: OS.21, indicateur: IR23, catégorie de région: L, année: 2020 (124 623,00 > 115 770,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 10a, objectif spécifique: OS.21, indicateur: IR23, catégorie de région: L, année: 2021 (125 027,00 > 115 770,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: OS.19, indicateur: IR20, catégorie de région: L, année: 2021 (86,50 > 80,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 22, indicateur: 22, catégorie de région: O, année: 2016 (316 000 000,00 > 292 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 22, indicateur: 22, catégorie de région: O, année: 2017 (316 000 000,00 > 292 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 22, indicateur: 22, catégorie de région: O, année: 2018 (316 000 000,00 > 292 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 22, indicateur: 22, catégorie de région: O, année: 2020 (374 000 000,00 > 292 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: IS 23, indicateur: IR11, catégorie de région: O, année: 2018 (72,13 > 72,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: IS 23, indicateur: IR11, catégorie de région: O, année: 2019 (72,13 > 72,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: IS 23, indicateur: IR11, catégorie de région: O, année: 2020 (72,13 > 72,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: IS 23, indicateur: IR11, catégorie de région: O, année: 2021 (82,13 > 72,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: OS17b, indicateur: IR17, catégorie de région: O, année: 2016 (324 673,00 > 290 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: OS17b, indicateur: IR17, catégorie de région: O, année: 2017 (331 361,00 > 290 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: OS17b, indicateur: IR17, catégorie de région: O, année: 2018 (336 109,00 > 290 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: OS17b, indicateur: IR17, catégorie de région: O, année: 2019 (374 869,00 > 290 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: OS17b, indicateur: IR17, catégorie de région: O, année: 2020 (365 974,00 > 290 000,00). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: OS17b, indicateur: IR17, catégorie de région: O, année: 2021 (392 222,00 > 290 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.23, indicateur: IR25, catégorie de région: , année: 2017 (36 317,00 > 30 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.23, indicateur: IR25, catégorie de région: , année: 2018 (40 120,00 > 30 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.23, indicateur: IR25, catégorie de région: , année: 2019 (46 891,00 > 30 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.23, indicateur: IR25, catégorie de région: , année: 2020 (43 118,00 > 30 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: OS.12, indicateur: IR12, catégorie de région: L, année: 2015 (450 798,00 > 432 116,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: OS.12, indicateur: IR12, catégorie de région: L, année: 2016 (450 798,00 > 432 116,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: OS.12, indicateur: IR12, catégorie de région: L, année: 2017 (450 650,00 > 432 116,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: OS.12, indicateur: IR12, catégorie de région: L, année: 2018 (434 000,00 > 432 116,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: OS.12, indicateur: IR12, catégorie de région: L, année: 2020 (535 284,00 > 432 116,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: OS.12, indicateur: IR12, catégorie de région: L, année: 2021 (456 755,00 > 432 116,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: OS.16, indicateur: IR16, catégorie de région: L, année: 2018 (43,50 > 30,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: OS.16, indicateur: IR16, catégorie de région: L, année: 2021 (34,00 > 30,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.26, indicateur: IR28, catégorie de région: , année: 2014 (0.00 < 23.80). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.26, indicateur: IR28, catégorie de région: , année: 2015 (0,00 < 23,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.26, indicateur: IR28, catégorie de région: , année: 2016 (0,00 < 23,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.26, indicateur: IR28, catégorie de région: , année: 2017 (0,00 < 23,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.26, indicateur: IR28, catégorie de région: , année: 2018 (0,00 < 23,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.26, indicateur: IR28, catégorie de région: , année: 2019 (0,00 < 23,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.26, indicateur: IR28, catégorie de région: , année: 2020 (0,00 < 23,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: OS.26, indicateur: IR28, catégorie de région: , année: 2021 (22,60 < 23,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.28, indicateur: IR24, catégorie de région: , année: 2014 (0,00 < 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.28, indicateur: IR24, catégorie de région: , année: 2015 (0,00 < 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.28, indicateur: IR24, catégorie de région: , année: 2016 (0,00 < 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.28, indicateur: IR24, catégorie de région: , année: 2017 (0,00 < 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.28, indicateur: IR24, catégorie de région: , année: 2018 (0,00 < 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.28, indicateur: IR24, catégorie de région: , année: 2019 (0,00 < 90,00). Veuillez vérifier.

FR FR

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.28, indicateur: IR24, catégorie de région: , année: 2020 (0,00 < 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.28, indicateur: IR24, catégorie de région: , année: 2021 (35,67 < 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: OS11b, indicateur: 11b, catégorie de région: L, année: 2019 (6,00 < 20,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: OS11b, indicateur: 11b, catégorie de région: L, année: 2020 (6,00 < 20,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: OS11b, indicateur: 11b, catégorie de région: L, année: 2021 (6,00 < 20,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: OS.12, indicateur: IR12, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 407 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.22, indicateur: IR24, catégorie de région: , année: 2014 (0,00 < 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.22, indicateur: IR24, catégorie de région: , année: 2015 (75,60 < 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.22, indicateur: IR24, catégorie de région: , année: 2016 (83,00 < 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.22, indicateur: IR24, catégorie de région: , année: 2018 (87,60 < 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.22, indicateur: IR24, catégorie de région: , année: 2019 (86,13 < 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.22, indicateur: IR24, catégorie de région: , année: 2020 (85,28 < 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: OS.22, indicateur: IR24, catégorie de région: , année: 2021 (78,61 < 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 268,46 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 555,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,65 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 5b, indicateur: CO20, catégorie de région: O, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,53 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, indicateur: CO10, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,53 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, indicateur: CO10, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,53 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, indicateur: CO10, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,53 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, indicateur: CO10, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,77 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, indicateur: IS 4b, catégorie de région: O, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,77 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, indicateur: IS 4b, catégorie de région: O, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,77 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, indicateur: IS 4b, catégorie de région: O, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,77 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, indicateur: IS 4b, catégorie de région: O, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 102,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, indicateur: IS5, catégorie de région: O, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 102,27 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, indicateur: IS08, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,27 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 10a, indicateur: CO35, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,49 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, indicateur: IS 4b, catégorie de région: O, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, indicateur: IS01, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, indicateur: IS01, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, indicateur: IS01, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, indicateur: IS01, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,72 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: IS12, catégorie de région: L, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,85 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 5b, indicateur: CO20, catégorie de région: O, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,85 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 5b, indicateur: CO20, catégorie de région: O, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 104,02 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 104,37 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 105,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, indicateur: IS5, catégorie de région: O, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 105,38 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 105,81 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 107,08 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IS11b, catégorie de région: L, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IS11b, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IS11b, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IS11b, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IS11b, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 109,02 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: L, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 110,64 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO02, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 112,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, indicateur: IS5, catégorie de région: O, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 113,73 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 10a, indicateur: CO35, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,93 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6b, indicateur: CO18, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 117,70 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: IS28, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 118,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, indicateur: IS19, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 118,80 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 119,05 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, indicateur: IS03b, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: L, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,92 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 122,49 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO34, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 123,44 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO03, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 126,01 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 126,61 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: IS28, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 126,76 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: IS28, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 128,13 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 130,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 130,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, indicateur: IS07, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 130,17 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 5b, indicateur: CO20, catégorie de région: O, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 131,18 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6b, indicateur: CO18, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 131,18 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6b, indicateur: CO18, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement		
		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 131,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe priorité d'investissement: -, indicateur: IS19, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 134,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: IS26, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 134,29 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 134,38 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 7c, indicateur: IS21, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 134,38 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 7c, indicateur: IS21, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 134,74 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 10a, indicateur: CO35, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 135,28 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: IS26, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 135,93 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: IS26, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 138,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, indicateur: IS19, catégorie de région: , année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 142,86 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 10a, indicateur: CO35, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 143,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, indicateur: IS20, catégorie de région: , année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 144,11 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 145,28 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 7c, indicateur: IS21, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 145,35 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 7c, indicateur: IS21, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 146,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9b, indicateur: IS18, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 146,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9b, indicateur: IS18, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 150,38 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO06, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 150,90 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 152,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, indicateur: IS25, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 153,92 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 156,19 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO38, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 157,14 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, indicateur: IS03b, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 157,14 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 7c, indicateur: IS14, catégorie de région: O, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 157,19 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 158,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 158,62 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: IS28, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 163,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9b, indicateur: IS18, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 164,57 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 164,58 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 165,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 165,47 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 168,46 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 168,55 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez

Gravité	Code	Messages
		vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 168,63 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 170,09 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: IS27, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 177,85 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 178,29 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 180,65 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 199,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, indicateur: IS5, catégorie de région: O, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 204,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 205,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 208,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 209,38 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO03, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 210,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 210,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 210,92 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 219,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 224,49 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2c, indicateur: IS03, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 224,91 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO38, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 230,45 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO06, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 236,93 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 242,86 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 246,92 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: IS12, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 251,31 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO06, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 252,34 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO34, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 255,14 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO34, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 271,11 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 279,56 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 283,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 313,06 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 325,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 382,86 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 400,36 % de la valeur cible totale pour «S», axe priorité d'investissement: 7c, indicateur: IS15, catégorie de région: O, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 446,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 468,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: IS12, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 500,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO03, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 508,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: IS12, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 527,14 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 633,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 8 412,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: IS12, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,70 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe priorité d'investissement: 3d, indicateur: IS5, catégorie de région: O, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 105,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 105,71 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe priorité d'investissement: 3d, indicateur: IS5, catégorie de région: O, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IS11b, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, indicateur: IS11b, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 112,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3d, indicateur: IS5, catégorie de région: O, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 112,25 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, indicateur: IS01, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,60 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 118,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, indicateur: IS19, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, indicateur: IS20, catégorie de région: , année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,10 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 121,88 % de la valeur cible totale pour «F», axe priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO03, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 123,44 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO03, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 130,13 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 131,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, indicateur: IS19, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 131,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, indicateur: IS19, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 132,98 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO02, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 138,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, indicateur: IS19, catégorie de région: , année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 156,19 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO38, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 156,24 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO38, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 157,69 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 157,69 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 158,57 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 162,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 163,40 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 190,60 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 193,75 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO03, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 214,29 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 214,29 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 320,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 334,68 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 346,77 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 381,43 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 7c, indicateur: IS14, catégorie de région: O, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 446,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 561,43 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 595,38 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 600,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 966,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 100,08 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: L, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 101,63 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO02, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 103,16 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 103,17 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité

Gravité	Code	Messages
		d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 103,92 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO02, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 108,45 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, indicateur: IS01, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 115,48 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 132,44 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: L, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 191,96 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 198,56 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 242,73 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 7c, indicateur: IS14, catégorie de région: O, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 341,18 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: COO3, catégorie de région: L, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 675,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: -, indicateur: IS19, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (2032 < 2340).